

50 ANS
D'INDÉPENDANCES
50 AFRICAINES
PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT

*L'Agence Française de Développement et l'Afrique :
un demi-siècle de coopération*

Préface



La publication de cet ouvrage me semble particulièrement utile pour tous ceux qui veulent que le Cinquantenaire des Indépendances contribue à une vision exacte de la relation entre la France et l'Afrique subsaharienne.

Depuis l'acquisition de la souveraineté internationale, l'assistance technique et la coopération ont rempli nos relations devenues par ailleurs diplomatiques selon le droit commun international. Ce livre aide à montrer combien la France et ses opérateurs, en l'occurrence la Caisse Centrale de Coopération Economique, devenue l'Agence Française de Développement, se sont inscrits dans la réalisation des objectifs majeurs du développement économique des nouveaux partenaires.

La sélection des projets présentés couvre tous les domaines vitaux, et montre que la « Caisse » a agi par son savoir-faire et son expertise autant que par ses financements, tant auprès de partenaires publics que partenaires privés.

C'est un des bons exemples du débat qui, avec ou sans bonne foi, a été souvent tenu depuis cinquante ans : la France a-t-elle eu la bonne attitude, la bonne distance ?

Est-elle restée trop proche des Etats qu'elle avait contribué à créer ? Accusation de néo-colonialisme.

S'est-elle peu à peu désengagée au point de perdre influence économique et politique, au fil de la mondialisation ? Accusation de négligence, de banalisation, d'abandon.

Le récit de ces engagements sélectionnés de l'Agence apporte des éléments de réponse. D'abord, que le début du XXI^e siècle ne ressemble pas à la fin des années 1960 ; c'est évident, encore faut-il mesurer concrètement le changement des objectifs et des méthodes.

D'autre part, l'on voit bien, si l'on veut être serein, que la France maintient cahin-caha son engagement ; il fait partie de la « nature des choses ». L'action menée actuellement pour favoriser un développement durable à long terme de l'Afrique, en particulier dans les enceintes internationales, témoigne bien de cette constance et de cette adaptation aux besoins essentiels.

Il est nécessaire de montrer la réalité des actions au-delà des discours militants ou diplomatiques.

Jacques TOUBON

Ancien Ministre,

Secrétaire Général du Cinquantenaire des Indépendances Africaines

Avant-propos



© Agence REA

L'histoire de l'Afrique et celle de l'Agence Française de Développement (AFD) sont profondément, intimement liées. Un des rôles majeurs de l'Agence a été d'accompagner ce continent dans tous les défis auxquels il a dû faire face : la construction des infrastructures, les mutations démographiques, l'aménagement des territoires, le développement de l'agriculture, l'insertion dans la mondialisation...

Mais au-delà de cela, c'est un lien plus intime qui s'est forgé lors de la seconde guerre mondiale. Créée en 1941 par le Général de Gaulle, la Caisse Centrale de la France Libre apporte la monnaie et les financements nécessaires au fonctionnement de l'économie des premiers territoires français libérés qui se trouvaient alors en Afrique. Quelques années plus tard, c'est le même établissement, rebaptisé Caisse Centrale de Coopération Economique qui est chargé d'accompagner les pays d'Afrique subsaharienne, devenus indépendants, dans leur développement économique.

Il est très difficile de porter un regard objectif sur ces cinquante années d'indépendance et encore plus sur le rôle et la contribution de la Caisse Centrale, devenue en 1998, l'Agence Française de Développement.

Ce dont je peux témoigner, c'est de la compétence, de l'engagement et de la détermination dont ont fait preuve tout au long de ces décennies, les agents de l'Agence qui se sont succédés, au siège à Paris comme dans les

agences locales, au service du développement de l'Afrique. Sur les dix dernières années, l'AFD a multiplié par sept ses financements annuels en Afrique subsaharienne pour atteindre plus de 2 Md€ en 2009. Cette forte augmentation a accompagné une croissance économique sans précédent sur l'ensemble du continent africain.

Mais nous ne pouvons certainement pas nous satisfaire de cela. Dans les quarante ans, le continent accueillera un milliard d'Africains supplémentaires. Répondre à leurs besoins sera l'affaire de tous.

Les infrastructures, les services de base mais aussi l'agriculture devront prendre un nouvel essor. L'ensemble de nos partenaires, gouvernements, entreprises, banques, société civile, savent qu'ils peuvent compter sur l'Agence et chacun de ses agents pour les accompagner dans cet effort.

Ce livre, qui apporte un témoignage sur 50 projets emblématiques soutenus par l'Agence en Afrique sur les cinq dernières décennies, ne vise donc pas à clore un chapitre. Jalon de notre histoire commune, il permet de mesurer la distance que nous avons parcourue ensemble et anticipe notre coopération future qui saura, j'en suis convaincu, répondre aux défis du développement de ce grand continent.

Dov ZERAH

Directeur Général de l'AFD

Sommaire

DÉCENNIE 1960	P. 6
Togo - Une banque nationale pour le développement	p. 7
Burkina Faso - Le coton, 50 ans d'histoire	p. 8
Gabon - Une raffinerie pour l'Afrique centrale	p. 10
Guinée - L'usine de Fria, une histoire minière	p. 12
Bénin - La construction du port de Cotonou	p. 14
Madagascar - L'aménagement du lac Alaotra, « grenier à riz » du pays	p. 16
Mali - L'Office du Niger, un million d'hectares à irriguer	p. 18
Mauritanie - Le fer, trésor du désert	p. 20
Sénégal - La Sicap façonne le visage de la capitale	p. 22
Cameroun - Le « Transcam », épine dorsale du pays	p. 24

🕒 Repères - L'AFD et le coton en Afrique : retour sur 50 ans d'histoire	p. 26
---	-------

DÉCENNIE 1970	P. 28
Côte d'Ivoire - La ruée vers l'hévéa	p. 29
Burkina Faso - De la canne au sucre : le complexe agro-industriel de Banfora	p. 30
Cameroun - Alucam, pièce maîtresse de l'industrie nationale	p. 32
Congo - L'essor des infrastructures portuaires	p. 34
Côte d'Ivoire - Un institut de recherche pour l'agriculture	p. 36
Madagascar - Le barrage d'Andekaleka, source d'électricité de la capitale	p. 38
Mali - Le maïs, une nouvelle culture pour lutter contre la sécheresse	p. 40
Niger - La télévision : un soutien pour le développement	p. 42
Sénégal - L'aménagement des périmètres irrigués du fleuve Sénégal	p. 44
Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Madagascar - L'Asecna : un modèle de coopération régionale	p. 46

🕒 Repères - Le transport et l'énergie, vecteurs de développement	p. 48
--	-------

DÉCENNIE 1980	P. 50
Niger - Le gommier, un rempart contre le désert	p. 51
Burkina Faso - Un nouveau visage pour le marché de Ouagadougou	p. 52
Congo - Préserver la forêt primaire grâce à l'eucalyptus	p. 54
Côte d'Ivoire - L'élevage de poissons en milieu lagunaire	p. 56
Gabon - Café et cacao, une alternative au pétrole	p. 58
Guinée - Le développement des infrastructures de transport	p. 60
Mali - Le coton, moteur de l'économie	p. 62
République centrafricaine - Des infrastructures pour stimuler les échanges internationaux	p. 64
Sénégal - Diama, un barrage contre le sel de l'Atlantique	p. 66
Cameroun - L'épopée du caoutchouc	p. 68

🕒 Repères - Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	p. 70
---	-------

DÉCENNIE 1990	P. 72
Madagascar - La banque de proximité des petits métiers	p. 73
Burkina Faso - Ziga, le réservoir d'eau potable de la capitale	p. 74
Cameroun - Un nouveau départ pour la banane de Penja	p. 76
Côte d'Ivoire - De l'énergie électrique pour la région	p. 78
Guinée - Des infrastructures rurales pour désenclaver les campagnes	p. 80
Burkina Faso - Le barrage de Bagré, une initiative « intégrée »	p. 82
Mali - La BNDA, un soutien essentiel au monde rural	p. 84
République Centrafricaine - Protéger la forêt et la biodiversité	p. 86
Sénégal - Une laiterie industrielle met en valeur les produits locaux	p. 88

🕒 Repères - Plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la microfinance	p. 90
--	-------

DÉCENNIE 2000	P. 92
Niger - Mieux distribuer la ressource en eau	p. 93
Benin - Lutter contre la pollution de l'air à Cotonou	p. 94
Tchad - Améliorer l'offre de téléphonie mobile	p. 96
Gabon - L'exploitation durable de la forêt	p. 98
Tchad - La stabilisation des populations à l'Est du pays	p. 100
Togo - Vers l'éducation pour tous	p. 102
Madagascar - Le développement des techniques d'agro-écologie	p. 104
Mauritanie - Lutter contre la mortalité maternelle et infantile	p. 106
Sénégal - La réhabilitation du pont Faidherbe	p. 108
Togo - L'amélioration de l'offre sanitaire	p. 110

🕒 Repères - Le secteur privé : donner à l'Afrique subsaharienne les outils de sa croissance	p. 112
---	--------

Dans les pages présentant les projets, afin de faciliter la lecture, il n'est pas fait usage des anciennes appellations de l'Agence Française de Développement.

Décennie 1960

La construction des États

En une année, colonies françaises d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, précédées de peu par la Guinée, deviennent indépendantes. La Caisse Centrale de la France d'Outre-mer, rebaptisée Caisse Centrale de Coopération Economique en 1958, devient la banque de développement de ces nouveaux États qui s'équipent dans tous les secteurs. Elle contribue à leur construction notamment en apportant une assistance technique aux institutions nationales pour la formation de leurs cadres et en finançant des projets d'équipements publics à condition que ceux-ci soient directement rentables.

TOGO - Une banque nationale pour le développement



BEAUCOUP DE BANQUES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT ONT VU LE JOUR AU MOMENT DES INDÉPENDANCES, MAIS SEULE UNE POIGNÉE EXISTE ENCORE AUJOURD'HUI. LA BANQUE TOGOLAISE DE DÉVELOPPEMENT EST L'UNE D'ENTRE ELLES.

En août 1957, dans le rapport annuel du directeur du Crédit du Togo – filiale de l'AFD – aux membres du Conseil d'administration, on pouvait lire : « la seule ambition du petit Crédit du Togo est de devenir, avec dès que possible un directeur togolais, la grande banque des coopératives d'un pays indépendant et heureux ». Dix ans plus tard, cette ambition se concrétise : le Crédit du Togo devient, en 1967, à l'initiative de l'AFD et de la jeune République du Togo, la Banque togolaise de développement (BTD), véritable opérateur du développement du pays.

L'intervention régulière de l'AFD sur plusieurs décennies lui permet de résister à la crise qui ébranle le secteur bancaire du pays à partir de 1977, date à laquelle le déficit budgétaire national évolue de façon inquiétante.

Aujourd'hui, l'AFD est toujours actionnaire de la BTD. Elle détient 3,2 % de son capital et est membre de son Conseil d'administration. Première banque togolaise par le volume de ses fonds propres, la BTD joue un rôle majeur dans le financement de l'économie nationale. Elle accorde des crédits à l'habitat et des prêts à moyen terme aux ménages, commerçants, artisans, professions libérales, entreprises... Elle aide aussi de façon récurrente les collectivités locales.

La BTD est, à l'échelle de l'Afrique francophone, une des rares banques de développement qui a su survivre et prospérer.

Sur un total de 179,8 MF de concours accordés par l'AFD en Afrique en 1966, 102,2 MF ont transité par des banques de développement

En 2009, le montant total des crédits octroyés par la BTD depuis sa création en 1967 atteint 468,7 MdFCFA. L'encours des prêts est de 59 MdFCFA et les fonds propres effectifs atteignent 10,6 MdFCFA

200 employés répartis au siège et dans les huit agences nationales



DR



DR



BURKINA FASO

Le coton, 50 ans d'histoire

AUJOURD'HUI L'UN DES PREMIERS PAYS PRODUCTEURS DE COTON D'AFRIQUE, LE BURKINA FASO (ANCIENNEMENT HAUTE-VOLTA) ÉTAIT, AU MOMENT DE SON INDÉPENDANCE, TRÈS PEU ÉQUIPÉ POUR SE LANCER DANS CETTE CULTURE. POURTANT, EN UNE DÉCENNIE, « L'OR BLANC » VA S'IMPOSER DANS LES CAMPAGNES ET L'ÉCONOMIE DU PAYS VA VIVRE AU RYTHME DE SES RÉCOLTES.

Les nouveaux responsables politiques du premier gouvernement indépendant, hier hostiles à la production de coton, deviennent vite favorables à cette activité qui pourrait apporter les devises nécessaires au développement du pays. Grâce à une dynamique fondée sur la libre adhésion des paysans à cette nouvelle production, la production de coton va ainsi passer de moins de 3 000 tonnes en 1960 à quelque 36 000 tonnes dix ans plus tard. De son côté, le gouvernement investit dans des équipements de transformation du coton graine en coton fibre. Avec l'aide de l'AFD, des usines d'égrenage sont construites à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou au milieu des années 1960 puis à Koudougou en 1969. Très vite, le coton est considéré comme « l'or blanc » du pays et, en 1964, un complexe textile est décidé afin de transformer localement la fibre produite.

Au cours des trois décennies suivantes, les superficies augmentent, les rendements également et la production de fibre suit cette tendance. L'AFD accompagne ce dé-

veloppement tout au long de cette période. En 1987, par exemple, elle finance l'augmentation du potentiel d'égrenage et de stockage du coton-graine de la Société burkinabè des fibres textiles en installant des humidificateurs pour améliorer la qualité de la production et en construisant une nouvelle usine d'égrenage.

FOCUS

L'AFD aide à lisser les prix du coton

En 2007, l'AFD a octroyé 15 M€ à l'État burkinabè qui les a rétrocédés aux acteurs de la filière coton pour doter le nouveau fonds de lissage national du prix du coton. Ce mécanisme innovant, adopté par l'Association interprofessionnelle du coton du Burkina, est destiné à réduire la volatilité des prix mondiaux, à sécuriser les revenus des producteurs et à assurer la pérennité de la filière. Le fonds de lissage incite les acteurs de la filière coton à améliorer leur compétitivité car ils peuvent suivre en permanence l'évolution des cours et la répartition du prix entre sociétés cotonnières et producteurs.

Le coton a représenté jusqu'à 60 % des exportations du pays

Environ un Burkinabè sur quatre vit du coton



Approvisionnement d'une usine en coton graine en avril 1968

GABON

Une raffinerie pour l'Afrique centrale



DR

Société équatoriale de raffinage à Port-Gentil

C'EST AU LARGE DE PORT-GENTIL, AU LIEU-DIT « ANGUILE », QU'EST DÉCOUVERT EN 1962, LE PREMIER GISEMENT DE PÉTROLE OFFSHORE. BIEN D'AUTRES SUIVront PAR LA SUITE. UNE NOUVELLE ÈRE S'Ouvre POUR LE GABON, CELLE DES PÉTROLIERS. LA RAFFINERIE DE PORT-GENTIL CRÉÉE DÈS LA FIN DES ANNÉES 1960 PERMET DE VALORISER LOCALEMENT UNE PARTIE DE CETTE PRODUCTION.

Dès le début des années 1960, le Gabon oriente son économie vers la production et l'exportation du pétrole. Très tôt, se pose la question de la valorisation de cette matière première pour une consommation régionale. Une raffinerie est envisagée en 1964. La Société équatoriale de raffinage (SER) est implantée sur 15 ha au Nord de Port-Gentil en 1967. L'AFD finance en partie sa construction. L'objectif était alors de couvrir les besoins pétroliers des Etats de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale – Gabon, Congo, République centrafricaine, Cameroun et Tchad – en traitant le maximum de pétrole brut local, tout en donnant un caractère communautaire à l'entreprise. Ce schéma fonctionne jusqu'en 1973, date à laquelle les Etats partenaires du Gabon se retirent pour développer leurs propres industries nationales de raffinage. La SER devient la Société gabonaise de raffinage et n'alimente plus que le marché intérieur.

Aujourd'hui, le capital de la raffinerie est contrôlé à 25 % par l'Etat gabonais, à 16 % par des investisseurs privés, le reste étant contrôlé par Total. Son capital est de 1,2 MdFCFA et elle emploie environ 400 personnes. Elle produit du butane, du kerozène, de l'essence sans plomb, du gasoil, du bitume et du fuel. Elle raffine près d'un million de tonnes de brut annuel soit un peu plus de 5 % de la production gabonaise.

FOCUS

La recherche géologique

La loi du 2 juin 1962, portant sur la création d'un code minier, a ouvert la porte de l'étude et de la recherche géologique. Désormais l'Etat, propriétaire du sous-sol, peut concéder des droits pour la recherche et l'exploitation des richesses minières. L'AFD, à travers plusieurs organismes de recherches minières, participe au financement d'études des sous-sols. La production augmente fortement : d'un million de tonnes en 1964, elle dépasse les 11 millions en 1976. Entretemps, le pays devient membre de l'OPEP. Aujourd'hui, malgré l'épuisement de certains gisements, de nouvelles ressources sont découvertes et d'importants moyens sont mis en place pour améliorer les taux de récupération contenu dans les gisements opérés.

En 2010, la production de pétrole du pays varie entre 220 000 et 240 000 barils par jour

Le pétrole représente aujourd'hui plus de la moitié du PIB du Gabon, plus de 60 % de ses recettes budgétaires et 85 % de ses exportations

DR



La construction de l'usine de Fria à la fin des années 1950

© Philippe Michaud



© Philippe Michaud



GUINÉE

FLEURON DE L'INDUSTRIE GUINÉENNE, L'USINE D'ALUMINE DE FRIA, SITUÉE À 160 KM DU PORT DE CONAKRY, FONCTIONNE DEPUIS 50 ANS. CONSIDÉRÉE À L'ORIGINE COMME L'USINE LA PLUS MODERNE DU MONDE, SA CONSTRUCTION A ÉTÉ FINANCÉE EN PARTIE PAR L'AFD.

La Guinée dispose d'une des plus grandes diversités minérales au monde. Son sous-sol regorge plus particulièrement de bauxite dont dépend la bonne santé économique du pays.

Jusqu'aux années 1950, l'exploitation minière se concentre sur les gisements proches du littoral pour limiter les coûts de production et faciliter le transport et l'évacuation du minerai. Malgré leur proximité, ces réserves ne pouvaient être exploitées durablement dans des conditions de rentabilité acceptables qu'en effectuant sur place la transformation de la bauxite en alumine, afin de réduire le volume du produit à transporter. En 1954, un important gisement est découvert à Fria, sur les rives du Konkouré à 160 km de Conakry. L'AFD finance alors à hauteur de 706 MF l'installation d'une usine capable de produire 480 000 tonnes d'alumine par an.

L'usine de Fria, une histoire minière

Pour exploiter dans de bonnes conditions ce nouveau site prometteur, la construction d'une voie ferrée reliant la future usine d'alumine au littoral s'impose. Ce projet d'une très grande ampleur prévoit aussi la construction d'une cité et d'un port minéralier dans la capitale. Dès la fin de l'année 1959, le chemin de fer assure l'essentiel des transports de Conakry à Fria, et notamment l'acheminement des matières premières nécessaires au démarrage de l'usine.

La construction de l'usine et de la cité de Fria sont achevés en trente mois et, début 1960, les wagons d'alumine arrivent au port minéralier de Conakry. Les premières exportations commencent...

La réalisation du complexe de Fria (usine, chemin de fer, cités, port minéralier), en moins de deux ans malgré des conditions - notamment climatiques - très difficiles est un véritable exploit technique. La construction de ports minéraliers à Conakry pour l'usine de Fria, et à Kakandé pour l'exploitation d'un autre gisement ont font décoller le secteur minier guinéen qui profite alors à toute l'économie du pays par effet de diffusion.

Les investissements de l'AFD dans le secteur minier guinéen continuent par la suite : en 1972, elle participe à l'achat d'alternateurs diesel pour sécuriser la disponibilité d'énergie sur les sites, et en 1984 elle finance la mise en œuvre d'un nouveau procédé de raffinage de l'alumine. Aujourd'hui, selon les statistiques de la Banque mondiale, la bauxite représente en valeur près des deux-tiers des exportations de la Guinée, et contribue chaque année, en devise, au budget de l'Etat à hauteur de 400 M\$. Le sous-sol du pays recèle encore plus du tiers des réserves planétaires de bauxite, ainsi que deux gisements de fer de classe mondiale (Monts Simandou et Monts Nimba), d'or et de diamants.

De 2000 à 2010, l'AFD continue d'appuyer fortement le secteur minier en Guinée. Elle soutient les politiques publiques via notamment le financement de la révision du Code minier. Elle instruit également des prêts de projets miniers et d'infrastructures connexes (chemin de fer, barrages hydroélectriques, port en eau profonde, cités de logement).



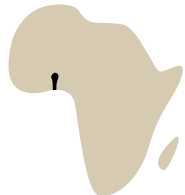
En 2010, le secteur minier assure à lui seul environ 80 % des recettes d'exportation en Guinée et contribue à son PIB à hauteur de 19 %

La Guinée est le 2^e producteur mondial de bauxite et possède les deux-tiers des réserves mondiales soit environ 20 milliards de tonnes

Aujourd'hui, les travailleurs de l'usine de Fria sont au nombre de 1 100 permanents et 3 000 sous-traitants. La production annuelle d'alumine est estimée à 650 millions de tonnes intégralement exportées

BÉNIN

La construction du port de Cotonou



© Marcel Rouillé

Vue générale du port autonome de Cotonou

POU MON ÉCONOMIQUE DU BÉNIN (ANCIENNEMENT DAHOMEY), LE PORT DE COTONOU EST UNE INFRASTRUCTURE MAJEURE QUI CONTRIBUE DEPUIS PRÈS DE 50 ANS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS ET DE LA RÉGION.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le débarquement et l'embarquement des passagers et des marchandises à Cotonou s'effectuaient par transbordement sur des pirogues qui assuraient la liaison entre les navires mouillants au large et le rivage. En 1891, un wharf est construit pour faciliter le déchargement, mais il devient vite incapable d'absorber le trafic croissant et ralentit, dans une certaine mesure, le développement économique du pays. En effet, l'attente des navires se prolonge et le prix moyen des opérations revient en moyenne trois fois plus cher qu'à Dakar ou Abidjan.

Au début des années 1960, la construction d'un port devient un enjeu déterminant pour le pays récemment indépendant. La première phase du chantier avait débuté en 1959, mais l'insuffisance de financement avait rendu impossible l'achèvement des travaux. Face à cette situation de crise, l'AFD finance, en 1963, la dernière phase des travaux. Deux ans plus tard, le port de Cotonou est inauguré et les pétroliers accostent le long de la traverse, à l'extérieur du bassin sans devoir utiliser l'installation de fortune du pipe-line flottant. Sur les terrains à l'ouest du port, des réserves de stockage et des entrepôts voient le jour.

Mais le besoin d'une nouvelle extension s'avère nécessaire dès 1972 eu égard au trafic sans cesse croissant qui est passé en 7 ans de 350 000 à 600 000 tonnes. L'AFD

finance alors une étude d'agrandissement confiée au Bureau central d'études d'Outre-mer. Cette même année, elle consent une avance spéciale de 4 MF à la Banque dahoméenne de développement pour financer l'achat d'un remorqueur.

L'importance des flux commerciaux au début des années 1980 impose des travaux d'extension qui sont financés par l'AFD de 1979 à 1983 et permettent ainsi de doubler la capacité du port et de construire de nouvelles facilités d'accès et un quai commercial. Le rôle de transit du pays devient un maillon essentiel de l'économie béninoise au cours de la décennie 1990. A cette période, une amélioration de la situation économique du Bénin provoque un redémarrage des importations et par conséquent une croissance du trafic portuaire.

FOCUS

Un port pour les pays enclavés

L'économie béninoise repose en grande partie sur son activité de transit vers les pays enclavés de l'hinterland que sont le Burkina Faso, le Niger et, dans une moindre mesure le Mali et le Tchad. Le Port autonome de Cotonou est ainsi la principale porte d'entrée pour leurs importations. Il reste aujourd'hui compétitif malgré la concurrence des autres ports de la sous-région.

Trafic cumulé (tous types de navires confondus) : 1 304 escales en 2009

En 2010, 90 % des échanges du Bénin passent par le port de Cotonou

MADAGASCAR

L'aménagement du lac Alaotra, « grenier à riz » du pays



Région du lac Alaotra

LES POTENTIALITÉS RURALES DE LA RÉGION DU LAC ALAOTRA SONT TELLES QUE SON AMÉNAGEMENT EST ENTREPRIS DÈS L'ADMINISTRATION MERINA AU DÉBUT DU XIX^E SIÈCLE. APRÈS L'INDÉPENDANCE, L'ÉTAT S'ATTACHE À INTENSIFIER LA RIZICULTURE DANS LA ZONE, EN S'APPUYANT SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE.

L'« Opération lac Alaotra » est inscrite au Plan de développement et de modernisation des territoires d'Outre-mer, dont le lancement fut décidé par la loi du 30 avril 1946. Son objectif final est le développement en quantité et en qualité de la production alimentaire. La priorité est donnée à la production de riz, par le biais d'aménagements hydro-agricoles conçus pour développer une agriculture mécanisée intensive. Cette opération s'insère dans un programme plus ambitieux d'aménagement du territoire : densification du réseau routier, protection des bassins versants, incitations pour la construction d'usines de transformation et d'infrastructures sociales.

En 1961, la Société malgache d'aménagement du lac Alaotra (Somalac), établissement public, prend la suite de cette opération. Elle est créée avec pour mission de faire de la région le « grenier à riz de Madagascar ». Elle met en place des projets d'intensification agricole en vue d'une autosuffisance en riz, elle restructure le foncier et poursuit les aménagements hydro-agricoles de la période coloniale. Selon les périmètres, la superficie des lots distribués varie de 3 à 5 ha avec, comme mot d'ordre, l'in-

terdiction de morceler les terres, afin de démanteler les grandes propriétés et de promouvoir des exploitations de taille moyenne. Dès le milieu des années 1960, l'AFD appuie financièrement la Somalac dans ses activités.

Ces investissements transforment considérablement l'agriculture régionale, même si le bilan définitif est mitigé. La plaine et les grandes vallées sont défrichées. En termes économiques, le désenclavement favorise l'essor rapide des productions végétales. Au niveau technique, la principale innovation réside dans l'adoption rapide de la charrue et du labour des rizières.

Début 2000, une approche en termes de gestion des terroirs, intégrant versants et rizières, est entérinée par les autorités et mise en œuvre au lac Alaotra avec un financement de l'AFD. C'est le démarrage du Programme national bassins versants-périmètres irrigués auquel vont contribuer plusieurs partenaires dont l'AFD. Cette dernière a financé, depuis 2003, deux projets successifs dans la région du lac, pour un montant total de près de 20 M€. Ces projets ont permis l'aménagement ou la réhabilitation de périmètres irrigués, des actions de conseil technique aux agriculteurs, et de sécurisation foncière, un appui à l'organisation des producteurs, ainsi que des actions de protection de l'environnement à l'échelle de bassins versants.

La région du lac Alaotra est située à 250 km au Nord-Est de la capitale

La population est estimée en 2005 à 670 000 habitants et la population agricole à 540 000 habitants

La production de riz paddy est de plus de 300 000 tonnes en 2005, dont un tiers alimente les autres régions de l'île

MALI

L'Office du Niger,
un million d'hectares à irriguer



© Ferdinand Reus

AU CŒUR DU MALI, L'OFFICE DU NIGER EST L'UN DES PLUS ANCIENS PROJETS D'AMÉNAGEMENT HYDRO-AGRICOLE, INITIÉ EN 1932 PAR L'INGÉNIEUR BÉLIME, AVEC L'AMBITION D'IRRIGUER UN MILLION D'HECTARES.

Aménagé dans le delta intérieur du fleuve Niger, l'Office du Niger est le plus ancien des périmètres irrigués de l'Afrique de l'Ouest et aussi l'un des plus étendus. Lorsque le Mali devient indépendant en 1960, 55 000 ha de terres y sont aménagés, irrigués et cultivés en riz. Dans sa structure, l'Office du Niger a été conçu comme un vaste projet intégrant en son sein toutes les activités nécessaires à son développement : l'aménagement des terres, leur exploitation - en régie ou par les agriculteurs -, la transformation des produits, la commercialisation, le crédit agricole, l'éducation, la santé, l'économie familiale... Certains auteurs l'ont considéré à l'époque comme "un État dans l'État".

Dès 1960, la Coopération française, via l'AFD, investit de fortes sommes dans la production agricole de l'Office du Niger alors que dans les autres pays africains, elle se retire des mégas-projets afin d'exercer une action diffuse sur l'ensemble du secteur agricole. Une succession de projets sous formes de subvention sont ensuite mis en place dans la zone.

Les projets financés aujourd'hui par l'AFD en zone Office du Niger ont pour mission principale d'œuvrer au renforcement des organisations de producteurs et d'appuyer l'intensification agricole. Pour ce faire, quatre stratégies transversales d'intervention peuvent être identifiées dans les différents projets : accompagnement et renforcement de l'établissement public, extension et entretien des infrastructures hydro-agricoles, développement des systèmes productifs et de leur compétitivité, appui à l'émergence de nouveaux acteurs privés.

FOCUS

Une restructuration
accompagnée par
les bailleurs de fonds

Depuis sa restructuration en 1994 – au cours de laquelle l'AFD a été fortement impliquée –, l'Office du Niger est un établissement public. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Cette restructuration s'inscrit dans la logique de la libéralisation de l'économie et du transfert de responsabilité de l'Etat vers les acteurs privés. Dans le cas de l'Office du Niger, cette réorientation s'est traduite par un recentrage de ses missions : nouvelle gestion des eaux, maintenance des aménagements, maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études et le contrôle des travaux, entretien des infrastructures primaires et gérance des terres. L'AFD a participé au financement d'un conseil rural intégrant l'assistance aux exploitants des terres aménagées. En échange des droits d'exploitation et de jouissance des terres, les paysans s'engagent à payer l'intégralité de la redevance eau. « Nous allons donner la terre à ceux qui la travaillent » expliquait le nouveau PDG de l'Office du Niger, Kassoum Denon, en décembre 2009.

De 1960 à 1965, l'Office a vendu 85 900 tonnes de riz dont 36,4 % à l'exportation

Le riz occupe aujourd'hui une place stratégique dans l'économie et dans la production agricole du Mali en contribuant à hauteur de 5 % du PIB

Ligne du train minéralier longue de 710 km

MAURITANIE

Le fer, trésor du désert

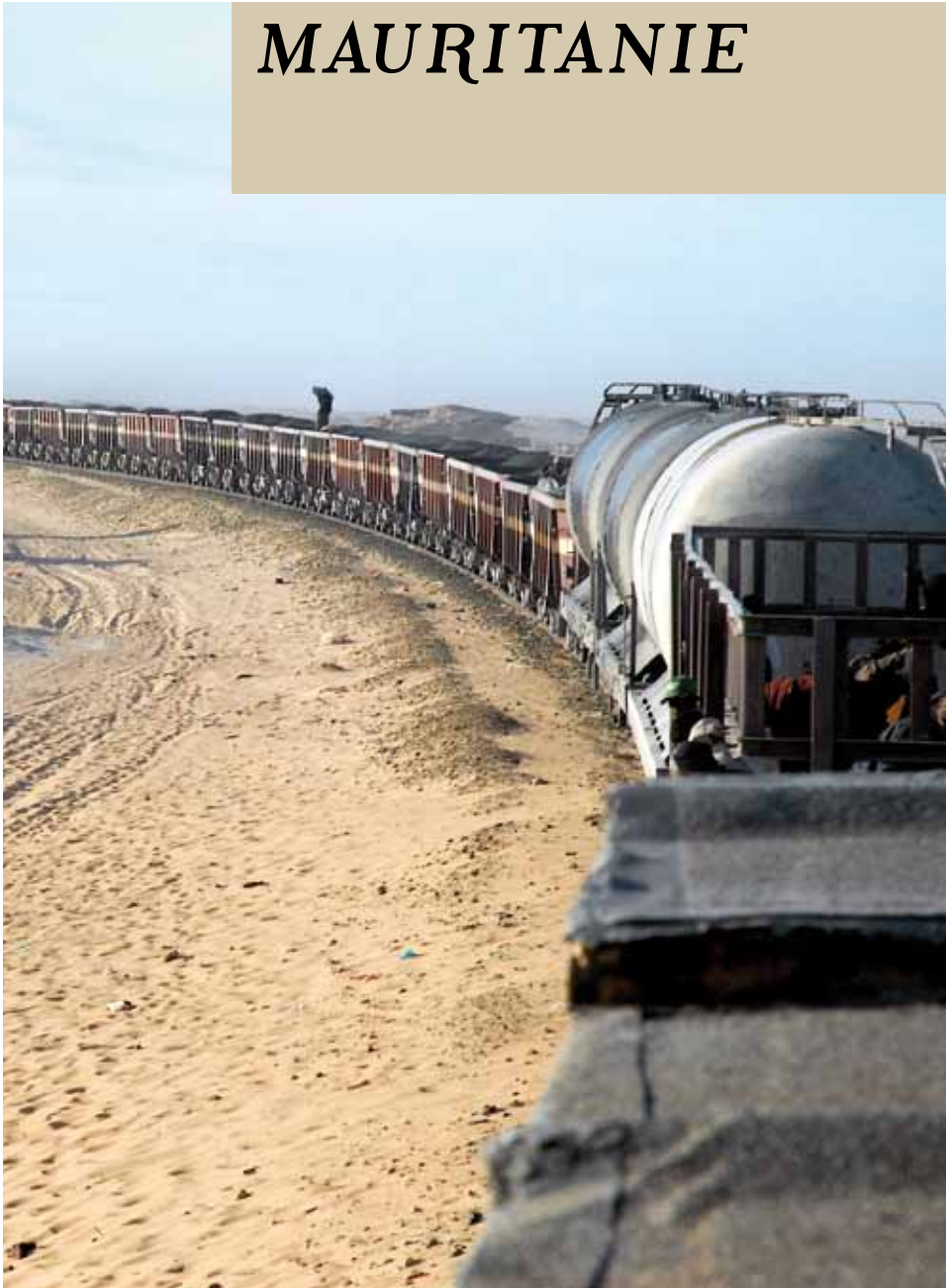


FOCUS

Un nouveau projet d'un milliard de dollars

La Mauritanie a signé en décembre 2009 avec des institutions financières internationales et des banques privées, une convention de prêt d'un milliard de dollars pour augmenter ses capacités d'extraction de fer. L'AFD participe à cet investissement destiné à la SNIM qui doit lui permettre de produire 4 millions de tonnes de fer supplémentaires (elle a produit en 2008 près de 11 millions de tonnes de minerai de fer exportées vers l'Europe et la Chine notamment).

Par ailleurs, ce projet vise la création de 1 500 emplois directs et la réalisation d'une nouvelle usine d'enrichissement du minerai de fer brut. Il favorisera directement la population locale avec la mise en place d'un nouveau réseau d'adduction d'eau qui servira aussi à l'exploitation et à la construction d'un port minéralier dans la région du Nord-Ouest.



© Didier Grebert

L'EXPLOITATION DES MINES DE FER DU SAHARA EST UN MAILLON ESSENTIEL DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE. LA FRANCE SOUTIEN CE SECTEUR DEPUIS MAINTENANT PLUS DE 50 ANS.

Situé au Nord du pays, Kediet ej Jill n'est pas seulement le point culminant de la Mauritanie. Cette montagne bleue – teinte due aux oxydes de fer – est aussi le trésor du sous-sol mauritanien. Découverts au milieu des années 1930, les gisements de minerai de fer qu'elle renferme sont estimés à six milliards de tonnes. Ils constituent toujours aujourd'hui l'une des principales ressources du pays.

En 1952, la nouvelle Société des mines de fer de Mauritanie (Miferma) commence ses travaux d'exploration du gisement de Fort Gouraud. Au début des années 1960, l'AFD investit dans le secteur en finançant, via la Miferma, le matériel d'équipement de ce gisement. En un temps record – un peu plus de trois ans – un gigantesque complexe minier est installé dans un environnement particulièrement hostile.

Les 15 et 16 juin 1963, Moktar Ould Daddah, Président de la République, inaugure les nouvelles installations. L'exploitation peut commencer. L'AFD ne cessera de financer cette industrie extractive (extension des mines, renouvellement d'équipements, construction de logements pour les ouvriers, augmentation du capital de la Miferma). Elle génère à l'automne 1963, la création de 3 180 emplois là où le travail industriel était totalement inconnu.

Dans les années 1970, la Mauritanie est le 13^e producteur de fer au monde. Mais, à la fin de la décennie, la baisse de la demande sur les marchés internationaux provoque la stagnation des exportations minières. Afin d'y remédier et de faire face à la concurrence des autres marchés, la Société nationale industrielle et minière (SNIM), qui a remplacé la Miferma, lance le nouveau projet « guelbs » (colline) qui vise à exploiter des gisements gigantesques de minerai à magnétite. L'AFD participe au financement de ce programme jusqu'à la fin des années 1990.

Par ailleurs, afin de faciliter l'acheminement du minerai, la montagne de fer possède son train minéralier. Unique au monde par sa fonction, sa taille et sa situation en plein désert, la ligne longue de 710 km relie le port de Nouadhibou aux mines de Zouérate avec trois motrices tirant 200 wagons pesant 24 000 tonnes.

Aujourd'hui, malgré l'entrée de la Mauritanie dans le cercle des producteurs de pétrole dans les années 2000, le fer constitue toujours la principale source de devises pour le pays.



© Didier Grebert

La Mauritanie est le 13^e producteur mondial de fer avec une production annuelle estimée à environ 10 millions de tonnes

Les exportations de minerai de fer représentent plus de 40 % des exportations totales du pays

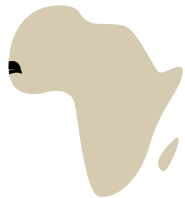
DR

© Sicap



SÉNÉGAL

La Sicap façonne le visage de la capitale



De 1951 à nos jours, la Sicap a produit plus de 13 000 logements pour un investissement global de 55,5 MdFCFA en terrains, constructions, voiries et réseaux divers. Ces logements se répartissent dans 61 programmes qui couvrent une superficie d'environ 451 ha, formant ainsi une ville d'environ 133 000 habitants

Aujourd'hui, plus de 30 000 résidents habitent les logements de la Sicap qui sont aussi, et depuis leurs origines, très cosmopolites : Béninois, Cap-verdiens, Bissau-guinéens co-habitent avec des Sénégalais



SICAP. CE NOM SCANDE LES QUARTIERS DAKAROIS. LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAP VERT FAÇONNE DEPUIS 50 ANS LA CAPITALE SÉNÉGALAISE. ELLE A LOGÉ DES CENTAINES DE MILLIERS D'HABITANTS.

Créée dans les années 1950, avec la participation de l'AFD, pour gérer et entretenir le parc immobilier de l'administration coloniale et loger les fonctionnaires, la Société immobilière du Cap Vert (Sicap) se réoriente au moment de l'indépendance vers la réalisation de lotissements afin d'y construire des logements locatifs. L'objectif était alors de contribuer à l'effort national d'amélioration des conditions d'habitation et à la réalisation des plans d'extension et d'aménagement de la capitale.

Dans les années 1960, de grands chantiers immobiliers sont lancés. De ces derniers sortiront de vastes quartiers d'habitat dotés d'infrastructures techniques et sociales (écoles, dispensaires, terrains de sport) qui rythment encore aujourd'hui le paysage urbain dakarois et qui ont donné leur nom à de nombreux quartiers : Sicap Baobab, Amitié, Karack...

La commune d'arrondissement de Mermoz/Sacré Cœur est ainsi composée de huit quartiers, tous construits par la Sicap de 1953 à 2000. Ils ne sont cependant pas tous

homogènes. On y trouve des villas luxueuses, des habitations modernes et récentes, des constructions anciennes de gamme inférieure, des cités collectives... Les lotissements de la Sicap comprennent en effet différents types de logements qui sont mis à la disposition de la clientèle sous forme de location simple ou de location vente. Cette dernière forme permet l'accession à la propriété. Le bénéficiaire doit verser au préalable un apport et s'acquitter d'un loyer déterminé sur une période maximale de 15 ans.

Pour financer ces constructions, qui nécessitent des investissements massifs, la Sicap se tourne vers l'AFD qui lui octroie des prêts dès le milieu des années 1960. L'ensemble des concours consentis permettra à la fin de cette décennie de construire plus de 10 000 logements.

Aujourd'hui, la Sicap, rebaptisée Sicap SA, est une société anonyme à participation publique majoritaire. Suite aux difficultés rencontrées en matière de financement, elle a progressivement abandonné son aspect social et s'est réorientée à partir des années 1970 vers l'offre de logements à destination des classes moyennes et aisées.

CAMEROUN

Le «Transcam», épine dorsale du pays



© Ch. Spaulding - Société Ménard



Travaux sur le pont au dessus de la rivière Dibamba

HÉRITAGE DE LA COLONISATION, LE CHEMIN DE FER CAMEROUNAIS EST PROLONGÉ ET AMÉLIORÉ AU LENDEMAIN DE L'INDÉPENDANCE. CET AXE MAJEUR POUR LE PAYS PERMET DE DÉSENCLAVER LES RÉGIONS SÉPENTRIONALES ET D'OFFRIR DES CORRIDORS DE TRANSPORT AUX PAYS FRONTALIERS.

Après l'indépendance, de grands travaux d'infrastructures sont conduits pour consolider l'unité du pays, améliorer le désenclavement des régions de l'Est et du Nord et faciliter son développement économique et social. L'objectif est de rendre plus aisée la circulation des personnes et des marchandises et de renforcer le rôle de terre de transit du Cameroun par la création de corridors au bénéfice des pays frontaliers, République centrafricaine et Tchad notamment. Le prolongement de la voie ferrée transcamerounaise vers le nord, réalisé par l'Office du chemin de fer transcamerounais, est une des infrastructures majeures et emblématiques de cette politique d'aménagement du territoire et d'intégration régionale.

La commune de Belabo, située à environ 60 km de Bertoua, capitale de la région de l'Est du Cameroun, est riche en ressources naturelles et possède une position stratégique. Véritable carrefour national et régional pour le rail, elle est située sur un axe de commerce entre Douala, la capitale économique et Ngaoundéré, chef lieu de la région de l'Adamaoua au Nord du Cameroun. C'est ici que sont chargées les

grumes provenant de l'Est du Cameroun, de la République centrafricaine ou de la République du Congo à destination du port de Douala. C'est également là que transite une bonne partie des marchandises importées par le Tchad.

Gare terminus de la première partie du Transcamerounais et de départ de la seconde, elle a vu se réaliser les nombreux projets de développement, de réhabilitation et de modernisation du chemin de fer financés par l'AFD.

La Coopération française, via l'AFD, participe ainsi dès 1961 au financement des études du chemin de fer transcamerounais et à la modernisation de la ligne. Entre 1967 et 1970, elle apporte son concours pour le lancement de plusieurs tranches de travaux afin de prolonger la voie vers le nord. En 1974, le « Transcam » est réhabilité et modernisé dans le but de renforcer la sécurité et la fiabilité des transports sur l'ensemble du réseau. Les financements de l'AFD permettent l'achat de nombreux wagons de marchandises et la mise en circulation de 12 trains par jour dont trois de voyageurs équipés de voitures bar-restaurant et disposant d'agents de sécurité. Des compartiments confortables de deux ou quatre lits pour les voyages en famille sont aménagés. L'AFD participe aussi au financement de trains omnibus desservant la zone de Belabo à Ngaoundéré.

A la fin des années 1970, ce réseau ferré est considéré comme l'un des symboles de la souveraineté économique et de l'intégration nationale du pays.

La Régie nationale des chemins de fer du Cameroun est privatisée en 1999 et devient Camrail

Camrail bénéficie en 2002 d'un crédit de 12 M€ de la part de Proparco et de l'AFD pour des travaux d'entretien des voies et l'achat de matériel roulant

En 2009, Camrail a transporté plus de 1,3 millions de voyageurs, chiffre en progression de 13 % par rapport à l'année précédente et près de 1,6 millions de tonnes de fret

L'AFD et le coton en Afrique : retour sur 50 ans d'histoire

DEPUIS PLUS DE 50 ANS, L'AFD ACCOMPAGNE LES HAUTS ET LES BAS DES FILIÈRES COTONNIÈRES D'AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE. MALGRÉ LES EFFETS NÉGATIFS DES FLUCTUATIONS DES COURS MONDIAUX SUR LA PRODUCTION, CE COTON EST DEPUIS MAINTENANT 20 ANS L'UN DES PLUS COMPÉTITIFS DU MONDE ET FAIT VIVRE ENTRE 10 ET 15 MILLIONS DE PERSONNES.

Imposée aux paysans lors de la période coloniale, la culture du coton n'a véritablement décollé en Afrique de l'Ouest et du Centre qu'après les indépendances. Les succès rencontrés par la suite, tant sur le plan de la production que sur celui de la transformation ou de la commercialisation, sont à mettre au crédit de l'organisation des filières. Cette organisation a été rendue possible par le dé-

veloppement de compagnies cotonnières nationales, accompagnées par la Compagnie française pour le développement des textiles, société française d'économie mixte. Le coton est en effet l'un des rares produits pour lequel la part de l'Afrique dans les exportations mondiales a augmenté au cours des 20 dernières années. Depuis le début des années 1980, sa production a progressé deux fois

plus vite en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde et trois fois plus vite dans la zone CFA que dans le reste de l'Afrique subsaharienne.

Dans les années 60 et jusqu'aux années 80, l'AFD finance les sociétés cotonnières pour qu'elles modernisent leurs outils de production dans l'optique d'augmenter les quantités produites. Cette politique est valable pour



Transport du coton au Bénin

© AFD

le coton mais aussi pour d'autres cultures de rente : arachide, palmier à huile, hévéa... Dans les années 80, ces sociétés dépassent le strict cadre de la filière cotonnière : elles construisent des routes, développent des projets d'infrastructures, des services de santé... Elles participent au développement « intégré » des zones de production, des territoires et au-delà, de leurs pays en substitution aux efforts des pouvoirs publics.

Au début des années 90, le secteur rencontre une grave crise. L'AFD intervient alors pour soutenir le déficit lorsque le mécanisme de prix ne fonctionne plus. Des fonds de soutien sont mis en place et certaines filières sont restructurées notamment la filière malienne, premier producteur du continent dans cette période. La stratégie de l'AFD évolue. Elle se concentre dorénavant sur l'ensemble de la filière et non plus spécifiquement sur la production ou la transformation industrielle. Par de l'assistance technique et des transferts de compétences, elle accompagne notamment les réformes institutionnelles des sociétés cotonnières qui varient d'un pays à l'autre. Elle contribue aussi à la montée en puissance des

producteurs qui sont de plus en plus impliqués dans la gestion des filières en partenariat avec les sociétés cotonnières.

Aujourd'hui, l'AFD demeure très attentive à l'évolution des acteurs et des résultats de ces filières qu'elle accompagne depuis leur créa-

tion et dont le mode d'organisation constitue une référence recherchée en matière d'agriculture contractuelle, de partenariat entre un investisseur agroindustriel public ou privé et une multitude de producteurs agricoles familiaux indépendants.



Usine d'égrenage de la Sofitex au Burkina Faso

© Vincent Joguet

→ Développer la filière de coton équitable et biologique en Afrique de l'Ouest et du Centre

La filière coton de la zone franc traverse une crise sévère. Le mode de production du coton africain représente pourtant un atout considérable, facilement valorisable sur le marché mondial : il est très peu consommateur de produits chimiques, d'eau et d'énergie, fait vivre des millions de familles et est donc tout à fait éligible aux critères de commerce équitable. Marché en pleine expansion, le secteur du "bio" représente une aubaine pour le coton africain. Afin d'aider les producteurs à tirer partie de cet avantage et améliorer la compétitivité de leur produit, l'AFD a octroyé une subvention de 4,7M€ à l'Association des producteurs de coton africains (Aproca). Ce financement permettra de convertir et structurer une partie de la production en coton équitable et biologique dans cinq pays producteurs : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et Sénégal.

L'objectif est de porter la production de coton équitable de 8 000 à 55 000 tonnes de fibres par an et la production de coton biologique de 400 à 8 600 tonnes. L'Aproca coordonnera, avec ses partenaires nationaux et internationaux (Max Havelaar France, Helvetas et Geocoton), la promotion du coton biologique et équitable africain auprès des filières de tissage.

Décennie 1970

L'accompagnement de la croissance

Les États africains abordent les années 1970 après une décennie de politiques de développement ambitieuses qui ont porté leurs fruits dans de nombreux secteurs et ont installé ces nouvelles nations sur des bases solides. Leurs finances s'améliorent, leur capacité d'emprunt augmente, les projets à financer se diversifient. La Caisse centrale accepte de financer d'importants projets à rentabilité indirecte, mais qui permettent d'avoir une forte incidence sur le développement des pays comme les grandes infrastructures ferroviaires et portuaires. En parallèle, elle continue d'investir massivement dans le développement agricole de ces pays toujours majoritairement ruraux. Enfin, en 1977, la filiale Proparco est créée pour soutenir de nouveaux acteurs : les petites entreprises locales.

CÔTE D'IVOIRE La ruée vers l'hévéa

LA CULTURE DE L'HÉVÉA EST UN INVESTISSEMENT SÛR QUI CONTINUE, AUJOURD'HUI, DE JOUER UN RÔLE MAJEUR DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE. LA POPULATION SE RÉAPPROPRIE LA TERRE ET INVESTIT DANS DES ESPACES DE CULTURE.

Originaire d'Amazonie, l'hévéa est un arbre à forte croissance qui nécessite seulement 5 à 6 ans pour atteindre sa taille adulte. Le latex est ensuite récolté par saignées sur l'écorce du tronc, et utilisé comme matière première pour la production de caoutchouc.

En 1953, bénéficiant d'une longue expérience de l'hévéaculture en Asie, des sociétés françaises prospectent en Côte d'Ivoire afin d'identifier des sites favorables. Avec le soutien de l'AFD, les premières pépinières sont plantées en 1956 à partir de graines vietnamiennes. Elles constituent les premières plantations de la Société africaine de plantations d'hévéas (SAPH) dont l'activité principale est la production et la commercialisation du caoutchouc naturel.

De 1975 à 1980, l'AFD soutient à hauteur de 50 MF l'État ivoirien dans le lancement d'un vaste programme de plantations villageoises d'hévéa. En 1987, l'AFD devient actionnaire de la SAPH, qui, avec ses 17 000 ha de plantations d'hévéas est la plus importante société hévéicole du pays. Les prêts accordés par l'AFD financent des projets de modernisation industrielle et d'extension des plantations.

Saignée sur un hévéa pour récolter le latex

Aujourd'hui, la SAPH dispose de plus de 20 000 ha de plantations et contribue au développement de la vie économique et sociale locale en achetant du latex auprès des planteurs villageois.

Occupant plus de 22 000 planteurs, la production ivoirienne avoisine les 180 000 tonnes de caoutchouc par an, soit environ 2 % de la production mondiale.

Le ministre de l'Agriculture ivoirien a donné début janvier 2010 les contours du 7^e plan hévéa. Il consistera à faire passer la superficie de 120 000 ha en 2007 à 300 000 ha à l'horizon 2020, portant ainsi la production à environ 600 000 tonnes.



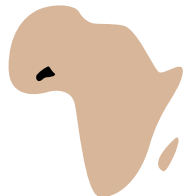
© Vincent Joguet



© D. Riffet

BURKINA FASO

De la canne au sucre : le complexe agro-industriel de Banfora



© D. Riffet

Production de canne à sucre à Banfora

C'EST À BANFORA, À L'OUEST DU BURKINA FASO, QU'EST PRODUIT LE SUCRE DE CANNE CONSOMMÉ DANS TOUT LE PAYS. CETTE PRODUCTION ÉMANE D'UN COMPLEXE AGRO-INDUSTRIEL QUI A VU LE JOUR AU MILIEU DES ANNÉES 1970.

Dans le sud ouest du pays, à une centaine de kilomètres de Bobo-Dioulasso, la province de la Comoé abrite 10 000 ha de champs de cannes à sucre grâce à sa rivière qui irrigue toute l'année les cultures. Au milieu des années 1970, un complexe agro-industriel sucrier – qui s'appelle aujourd'hui la Société sucrière de la Comoé (Sosuco) – y voit le jour. Financé par l'AFD, il prend le relais d'une petite usine sucrière.

Dans les années 1980, le complexe de Banfora cherche à s'agrandir afin de satisfaire le marché intérieur. L'augmentation de la production se traduit par une extension des terres cultivables qu'il faut pouvoir irriguer. L'AFD propose donc en 1986 de moderniser le système d'irrigation du périmètre sucrier et de permettre ainsi l'exploitation durable de la seule unité sucrière du pays. Cet investissement s'accompagne dans la décennie suivante d'un soutien à la formation des cadres de la Sosuco aux techniques culturelles nouvelles. En 1998, la société est privatisée.

Elle doit faire face à des fraudes massives d'importation de sucre bon marché qui échappent à la législation régionale. Malgré ce contexte compliqué, la production sucrière passe de 24 700 tonnes en 1999 à 36 800 tonnes en 2003.

Aujourd'hui, les paysans peuvent cultiver la canne à sucre sur leurs propres terres grâce à un vaste projet de développement appelé « canne villageoise ». Il s'accompagne de diverses formations, d'attribution de nouvelles parcelles, de préfinancements, de suivis de production...

FOCUS

La Société sucrière de la Comoé

Le complexe agro-industriel sucrier des années 1970 est toujours en activité. La société qui l'exploite, SN-Sosuco, est la seule sucrerie du Burkina Faso. Son principal actionnaire est désormais Sucre participation (53,2 %) du groupe de l'Agha Khan. Les États du Burkina Faso (30,6 %) et de la Côte d'Ivoire (10,7 %) sont également actionnaires. La société s'est engagée récemment dans un programme d'investissements concernant les plantations et l'usine.

En 2010, la production annuelle de la SN-Sosuco est de 40 000 tonnes de sucre par an soit 40 % de la consommation locale

La société emploie plus de 3 700 travailleurs

DR



Cuves d'électrolyse
dans l'usine d'Alucam

**Aujourd'hui, l'aluminium
est le troisième produit
d'exportation du Cameroun**

*En 2010, Alucam emploie de
manière directe 700 personnes.
Près de 2 500 emplois sont liés
à l'entreprise et à ses filiales
qui développent des relations
commerciales avec 300 sous-traitants
et fournisseurs nationaux*

*L'entreprise représente environ 2 %
du PIB du Cameroun, 7 % de la
production industrielle et environ
5 % des recettes budgétaires et des
recettes d'exportation de ce pays*

*La population rattachée
économiquement aux activités
de la filière aluminium
est estimée en moyenne à près
de 12 000 personnes*

CAMEROUN

Alucam, pièce maîtresse de l'industrie nationale



© D. Prunet

ALUCAM VOIT SES CAPACITÉS DE PRO-
DUCTION CONSIDÉRABLEMENT AUG-
MENTER DANS LES ANNÉES 1970 GRÂCE AUX
CONCOURS DE L'AFD.

Si l'agriculture, puis le pétrole, sont devenus la clé de voûte de l'économie camerounaise, le secteur industriel du Cameroun est étroitement lié à la présence d'Alucam et au développement de ses filiales de transformation de l'aluminium (Alubassa et Socatral). C'est initialement à travers la Compagnie camerounaise d'aluminium (Alucam) créée en 1954 – et qui débute ses activités en février 1957 en tant que filiale du groupe français Pechiney – que s'amorce l'industrialisation du Cameroun. L'usine, située dans la ville d'Edéa, à 100 km de Douala, possède aujourd'hui une capacité de production de 103 000 tonnes par an.

Alucam bénéficie de financements de l'AFD en 1978 et en 1979 qui favorisent l'extension de ses infrastructures. En 1984, un nouveau concours de 16 MF intervient pour achever sa modernisation. Il porte sur l'acquisition de nouveaux équipements de régulation des cuves d'électrolyses, afin d'améliorer le rendement, et sur le financement d'installations portuaires permettant le déchargement de l'alumine. La production d'aluminium dépendant étroitement de l'énergie qui sert à sa transformation, l'AFD

participe à l'achat d'un groupe transformateur-redresseur qui permet d'augmenter la capacité de l'usine de 87 000 tonnes par an.

Depuis l'indépendance du Cameroun, la présence d'Alucam, a stimulé le développement de l'hydroélectricité et induit des activités structurantes pour ce pays. Les perspectives de développement des capacités de production d'Edéa (objectif 400 000 tonnes) ainsi que la construction par le groupe Rio Tinto Alcan d'un nouveau site industriel à Kribi (1 million de tonnes) sont à l'origine de la poursuite des aménagements hydroélectriques du Cameroun avec la perspective de plusieurs barrages importants (Song Mengé, Lom Pangar et Nachtigal).



Usine d'Alucam : la coulée

© AFD



Le Port autonome de Pointe-Noire

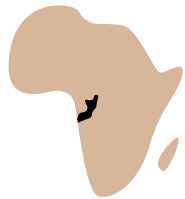
© AFD



Grumes sur les quais du port de Brazzaville en octobre 1971

CONGO

L'essor des infrastructures portuaires



LONG DE 4 700 KM, LE FLEUVE CONGO EST LE PRINCIPAL AXE DE TRANSPORT DE LA RÉGION. CETTE FRONTIÈRE NATURELLE AVEC LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO PERMET L'ÉVACUATION DES GRUMES (TRONCS D'ARBRES ABATTUS ET DÉBARRASSÉS DE LEURS BRANCHES) DE LA FORÊT DU BASSIN DU CONGO JUSQU'AU PORT DE BRAZZAVILLE.

En 1971, la production forestière congolaise, principale ressource du pays, s'élève à plus de 800 000 m³. Saturé, le port de Brazzaville met en péril les grumes qui stationnent dans des zones où elles peuvent perdre de leur qualité ou être dérobées. Assurer la logistique et le transport depuis les zones de production forestière du Nord-Congo et du Sud du Cameroun jusqu'à Brazzaville devient alors une préoccupation majeure. L'AFD s'engage, en 1971 et 1972, dans le financement des travaux d'extension du port. Pour faciliter l'acheminement des grumes, elle finance une aire de stockage des radeaux de transport à Maluku, à 35 km en amont du fleuve Congo. Cette extension facilite l'acheminement des grumes au port et leur chargement sur les wagons combinant transport routier, fluvial et ferroviaire.

En 1975, l'exploitation forestière constituant, en dehors du pétrole, la première activité exportatrice du Congo, l'AFD participe à une deuxième extension du port de Brazzaville et à la construction de quatre nouvelles unités de stockage de bois destinées à l'exportation. Dans les années 1990, le port à bois de Brazzaville se dote d'un port public autour duquel gravite une dizaine de ports secondaires.

FOCUS

Moderniser le Port autonome de Pointe-Noire

Le port de Pointe-Noire, unique débouché maritime du Congo, assure un rôle régional déterminant. Il présente toutefois des signes de saturation, dus à la forte croissance du trafic et notamment des marchandises en conteneur. Le Programme d'investissements prioritaires du port vise à améliorer la qualité des services et à faciliter l'insertion du Congo dans le commerce international. En 2009, l'AFD, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement et la Banque de développement des États d'Afrique centrale, a accordé un prêt non souverain d'un montant de 29 M€ à ce programme, qui vise l'augmentation des espaces de stockage et l'accueil de navires de taille et de tirant d'eau importants.

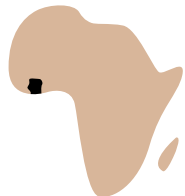
La zone publique du port de Brazzaville est de 55 ha pour une capacité de 460 000 tonnes et la zone à grumes de 16 ha avec une capacité de 600 000 tonnes

Jusqu'en 1974, avant que le pétrole ne prenne le relais, la filière-bois a constitué la principale source de devises du pays. Elle a contribué à hauteur de 85 % des recettes d'exportation et à environ 10 % du PIB



CÔTE D'IVOIRE

Un institut de recherche pour l'agriculture



FOCUS

Un cadre institutionnel pour la recherche

L'organisation du secteur de la recherche a commencé en 1975 avec la création de comités techniques reliés au ministère de la Recherche scientifique. La Côte d'Ivoire est ainsi l'un des premiers pays africains à se doter de telles institutions. C'est le début de la reconnaissance du secteur de la recherche scientifique comme une activité nationale à part entière au même titre que l'éducation ou l'industrie. En 1983, la création du ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique permet de coordonner enseignement supérieur et activités de recherche. Aujourd'hui, il s'attache à la construction de salles de classes et à l'acquisition de matériels et d'équipements scolaires.



© Cellule de communication de l'INP-HB

Les bâtiments du campus de l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny

LE GOUVERNEMENT IVOIRIEN ACCOMPAGNE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN SOUTENANT LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

De 1960 jusqu'aux années 1980, la Côte d'Ivoire connaît une forte croissance économique. Durant cette période, la politique économique ivoirienne met en avant la valorisation des produits agricoles destinés à l'exportation. En 1971, avec la création du ministère de la recherche scientifique, la Côte d'Ivoire se tourne vers la science, la technique et la technologie pour accompagner et assurer son développement économique et social.

L'Institut agricole de Bouaké, créé en 1976, avec le soutien de l'AFD, a pour objectif de former des ingénieurs agricoles, en dispensant des enseignements adaptés aux contraintes locales.

En 1978, l'AFD investit dans la modernisation du Système national de recherche scientifique caractérisé, en plus du maintien des structures françaises, par la volonté de faire émerger des centres nationaux de recherche. Cette « ivoirisation » et ces restructurations de l'enseignement supérieur et de la recherche marquent les années 1970.

À cette époque, dite du « miracle ivoirien » marquée par un boom des exportations de café, de cacao et de bois, un Ivoirien sur deux est planteur. Les activités de recherche de l'Institut agricole sont adaptées aux préoccupations des agriculteurs.

Cet institut symbolise une décennie qui se caractérise par les restructurations incessantes de la recherche ivoirienne. Elles marqueront le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique jusqu'à nos jours. L'Institut agricole est devenu Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny en septembre 1996. Cet établissement public d'enseignement supérieur et de recherche exerce une fonction de référence au plan national et a l'ambition d'être un acteur majeur de la future technopole de la capitale Yamoussoukro.

En 1976, l'AFD participe à hauteur de 12 MF à la création de l'Institut agricole de Bouaké

La mise en place de l'Institut agricole de Bouaké a coûté près de 70 MF



© Jirama

Centrale hydro-électrique



© Jirama

Barrage d'Andekaleka

MADAGASCAR

Le barrage d'Andekaleka, source d'électricité de la capitale



LE BARRAGE D'ANDEKALEKA ALIMENTE LA PLUS GRANDE CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE DU PAYS ET EST LE PRINCIPAL FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ DE LA CAPITALE.

Lors de sa première mise en fonctionnement, le barrage d'Andekaleka est considéré comme un emblème pour le pays. Construit pour fournir de l'énergie électrique, il est le plus grand barrage de Madagascar et alimente en électricité plus d'un tiers de la population d'Antananarivo, la capitale. Il a bénéficié d'un prêt de l'AFD qui s'inscrit dans la continuité de ses investissements antérieurs portant sur le développement du réseau de distribution, l'électrification de petits centres urbains, la construction de centrales thermiques ou encore l'édification de lignes à haute tension.

Lancée en 1979, la création d'un bassin de stockage d'eau attendant au barrage permet un meilleur rendement. L'AFD participe à sa construction et à son équipement et moins d'une décennie plus tard, deux groupes d'une puissance de 29 MW chacun sont installés, ce qui porte à 58 MW la puissance totale de l'infrastructure. Un troisième groupe doit entrer en fonction fin 2011.

Andekaleka, qui est situé sur le versant Est de Madagascar à environ 160 km d'Antananarivo, fournit aujourd'hui près de 40 % de l'électricité de la capitale. Mais le colosse est fragile. En effet, implanté en pleine zone montagneuse, il rencontre de gros problèmes de sédimentation et d'ensablement, ce qui constitue le principal frein à l'alimentation électrique de la zone.

En 2008, un accord de financement de la Banque européenne d'investissement d'un montant de 20 M€ a été signé. Il dote la centrale d'Andekaleka d'une quatrième turbine d'une puissance de 34 MW. Ce financement inclut une étude de faisabilité d'un nouveau barrage en amont d'Andekaleka qui permettra d'améliorer la fourniture d'électricité dans tout le réseau de la capitale, mais aussi de ses villes périphériques.

Taux d'électrification du pays : 16 % en 2009 (contre 10 % dix ans plus tôt) avec de très fortes disparités entre villes et campagnes

Seulement 0,2 % du potentiel de production hydroélectrique du pays, estimé à 49 TWh par an, est exploité

Le parc hydro-électrique du pays était composé en 2010 de 11 petites et micro centrales de moins de 60 MW de puissance installée pour un total de 124 MW

MALI

Le maïs, une nouvelle culture pour lutter contre la sécheresse



CULTURE COMMERCIALE À HAUTE POTENTIALITÉ, LE MAÏS PERMET AUSSI DE RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DE DÉFICIT VIVRIER QUE RENCONTRE LE PAYS LORS DES ÉPISODES DE SÉCHERESSE FRÉQUENTS AU COURS DES ANNÉES 1970.

Du fait de sa faible pluviométrie, le Mali souffre régulièrement de sécheresses qui fragilisent ses réserves céréalières et provoquent des désordres alimentaires. Au début des années 1970, les autorités maliennes décident de promouvoir la production du maïs dans le Sud du pays afin de pallier le déficit de production des autres céréales comme le mil, plus sensibles à la sécheresse. Le gouvernement incite les paysans à se tourner vers cette culture, jusqu'ici marginale, en leur proposant le rachat des surplus de production, des paquets technologiques issus de la recherche agronomique et un système de crédits. Ces actions ont pour conséquence l'accroissement des superficies, des rendements et donc de la production qui devient intensive.

L'AFD finance en 1979 une partie de l'équipement nécessaire à la production de cette nouvelle culture. Près de 80 % des exploitations sont équipées en matériel de culture attelée. Grâce à cette nouvelle culture, un grand

nombre de paysans jusqu'alors exposés aux difficultés alimentaires peuvent désormais assurer la survie de leurs familles, malgré les faibles rendements inhérents au maïs.

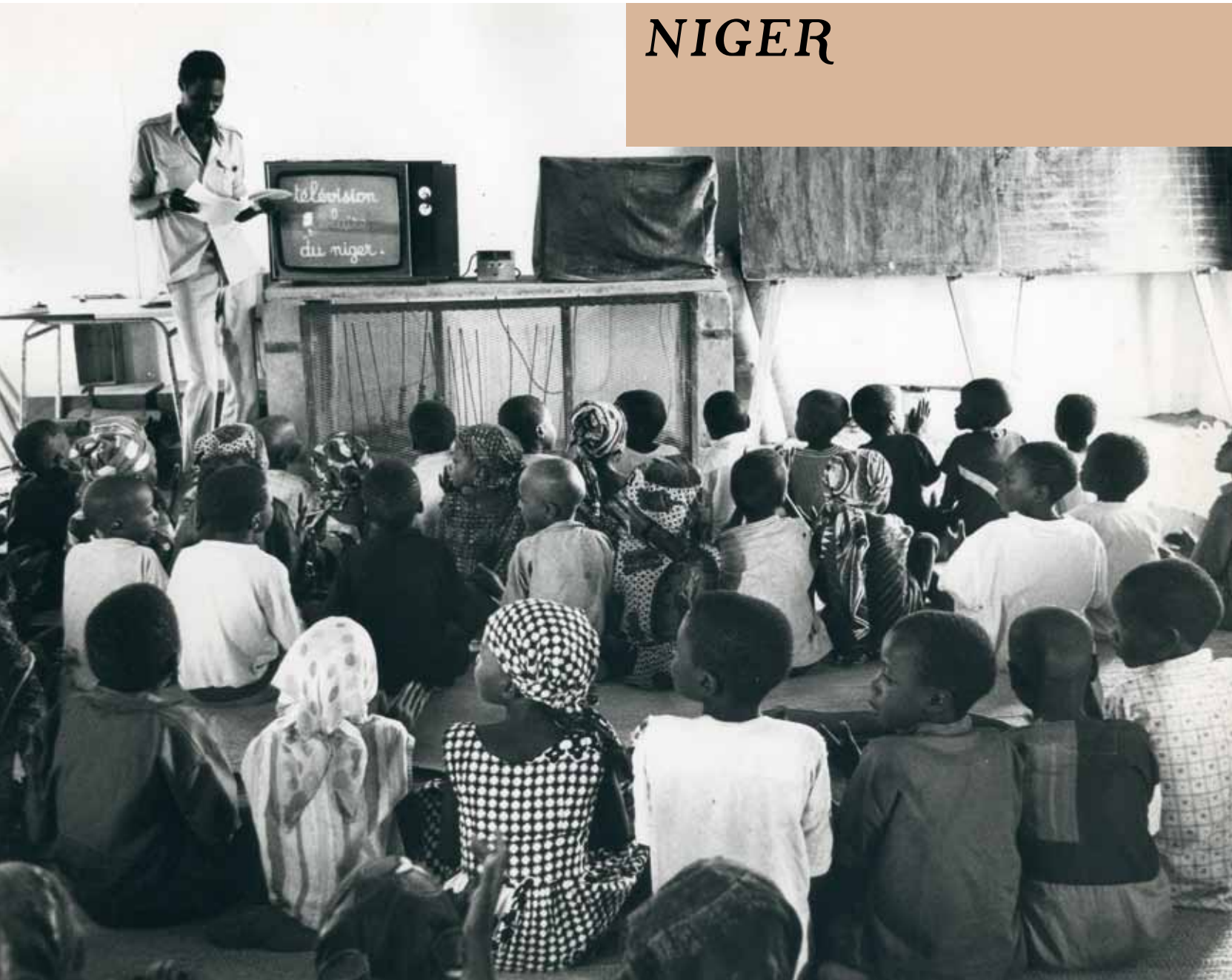
La libéralisation du commerce des céréales dans les années 1980 change la donne, le système ne fonctionne plus et le maïs redevient une culture vivrière. Les producteurs préfèrent consommer le maïs et stocker le sorgho ou le mil en attendant la reprise du marché. L'AFD finance alors une partie des installations d'unités de stockage. Le maïs est aujourd'hui cultivé après le coton dans le système de culture. Il bénéficie ainsi des arrières-effets de la culture cotonnière.



Culture attelée

NIGER

La télévision : un soutien pour le développement



L'HISTOIRE NIGÉRIENNE DU PETIT ÉCRAN DÉBUTE AVEC L'EXPÉRIMENTATION DE LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE. À L'ÉPOQUE, LES PROGRAMMES SCOLAIRES ÉTAIENT DISPENSÉS AUX ÉLÈVES GRÂCE AU SUPPORT TÉLÉVISUEL.

En 1964, le Niger fait partie des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à disposer d'une chaîne de télévision. Installée à Niamey, cette chaîne de télévision scolaire est diffusée dans une vingtaine d'écoles de la région et doit permettre d'améliorer la scolarisation et l'alphabétisation des jeunes nigériens.

En 1978, le soutien de l'AFD permet à l'Office de radio-diffusion et télévision du Niger et au gouvernement de confirmer cette expérience en créant un réseau de télévision national en couleur. Le projet comprend un centre de production basé à la capitale, un réseau de diffusion et un réseau composé de 350 centres de réception collective, s'ajoutant aux 120 centres existants déjà dans le cadre de la télévision scolaire.

Le succès de la diffusion grand public d'un match de la coupe du monde de football de 1978 convainc définitivement les autorités de transformer cette télévision scolaire en chaîne nationale. Ainsi, le 6 avril 1979 débutent les premiers programmes en couleur de la nouvelle chaîne Télé Sahel. Avec d'abord quatre jours d'émissions par semaine, la programmation de Télé Sahel est axée sur l'éducation avec un programme pédagogique reposant sur des messages nombreux et réguliers plusieurs fois par jour. C'est seulement à partir de 1988 que Télé Sahel commence à émettre tous les jours de la semaine, mais

uniquement pour environ quatre heures de diffusion en soirée. Dans les zones rurales, sans électricité, où vit 95 % de la population du Niger, le gouvernement exploite des récepteurs collectifs alimentés à l'énergie solaire.

FOCUS

Un paysage audiovisuel et radiophonique qui s'étioffe

En 2000, le Niger dispose de plusieurs chaînes de télévisions. Télé Sahel, chaîne publique, couvre 80 % de la superficie habitée du pays avec une diffusion dans toutes les langues parlées du pays. Tal TV, est une autre chaîne publique à vocation éducative. Le privé est représenté par TV Ténéré situé à Niamey et Télé Star qui donne accès à une dizaine de chaînes internationales dont TV5, Canal Horizon, CFI, RTL9, CNN ou encore Euro News.

Le paysage audiovisuel privé s'est élargi depuis 2005 avec l'arrivée de la Radio et Télévision Dou-nia et Bonférey.

La radio publique, La Voix du Sahel, est aussi un important moyen de communication. Fort d'un vaste réseau d'émetteurs FM installé à travers l'ensemble du pays, La Voix du Sahel a une couverture nationale et internationale. Elle est composée de 7 stations régionales émettant des programmes adaptés à chacune des régions.

En 1967, création de l'Office de radiodiffusion et télévision du Niger (ORTN)

En 1972, au Niger 99 % de la population est analphabète et 94 % n'a jamais été scolarisée

En 1978, l'AFD finance à hauteur de 20 MF la mise en place du réseau de télévision nationale nigérien

© DR

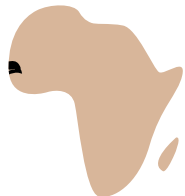


Animation rurale



SÉNÉGAL

L'aménagement des périmètres irrigués du fleuve Sénégal



FOCUS

La production de riz dans le delta

En 2009, la production de riz dans le delta devient une priorité pour l'AFD qui approuve l'octroi de deux subventions d'un montant global de 10 M€ pour un Programme de promotion de partenariat rizicole. Il permettra d'accroître la productivité agricole à partir de la réalisation d'infrastructures hydrauliques publiques puis de mettre en valeur 2 500 ha de nouvelles terres irrigables par des investisseurs privés. L'augmentation escomptée de la production de riz blanc est de 20 000 tonnes par an.



© Thomas Le Bris

AU DÉBUT DES ANNÉES 1970, ALORS QUE LA SÉCHERESSE SÉVIT AU SAHEL, LE PAYS SE LANCE DANS DES TRAVAUX D'IRRIGATION DES TERRES LE LONG DU FLEUVE SÉNÉGAL.

À partir de 1973, le Sénégal se trouve confronté à la sécheresse. L'objectif prioritaire du gouvernement est alors d'utiliser toutes les formules susceptibles afin d'assurer la sécurité alimentaire de la population. De par sa situation géologique, l'action la plus rapide et la plus pérenne est l'aménagement de périmètres irrigués dans la vallée du fleuve Sénégal. En 1976, l'AFD donne son accord au financement de deux casiers rizicoles hydrauliques de 50 ha chacun. Le but est de concevoir un modèle de périmètres que les paysans pourraient irriguer toute l'année et travailler avec leur propre matériel en gérant eux-mêmes leur exploitation. Ainsi, chaque périmètre possède son propre groupe de pompage, son matériel comprenant tracteur et outillage, batteuse, hangar à abri et de stockage.

Suite au succès rencontré, l'AFD poursuit son effort et propose son concours pour des infrastructures : pistes de dessertes rurales, digues de protection, réseau de drainage... Au début des années 1980, une douzaine d'unités d'exploitation du périmètre sont considérées comme parfaitement autonomes.

L'AFD oriente alors son aide sur une zone d'intervention qui s'est peu à peu étendue du Delta jusqu'à la vallée de la Falémé. En prêtant son concours aux différents projets, elle contribue, en 1977, au développement rural dans cette région. Elle soutient la population locale dans l'amélioration des activités d'aménagement, d'exploitation, de commercialisation et de transformation. Les périmètres sont gérés par la Société nationale d'aménagement et d'exploitation de terres du delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) créée en 1965. Cet organisme public attribue un lot de terres aménagées d'une superficie de 1,5 ha à chaque famille qui en aura le droit de jouissance à vie sous réserve de respect d'un cahier des charges.

Au cours du temps, les techniques d'aménagement évoluent allant dans le sens d'une plus grande maîtrise de l'eau, mais aussi d'une plus grande complexité technique. Il faut donc former les paysans et les encadrer. C'est pourquoi, en 1983, l'AFD finance un programme d'étude pour améliorer leur gestion.

Surface du bassin :
340 000 km²
dont 10 %
au Sénégal

Population totale dans le bassin :
3,5 millions
d'habitants

En 2006,
la population active agricole sénégalaise était de
72,24 %

AFRIQUE DE L'OUEST, AFRIQUE CENTRALE ET MADAGASCAR



© Jim Sher



L'Asecna : un modèle de coopération régionale

COMPOSÉE DE 18 ETATS MEMBRES, DONT LA FRANCE, L'AGENCE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE EN AFRIQUE ET À MADAGASCAR (ASECNA) ASSURE LA SÉCURITÉ D'UN ESPACE AÉRIEN DE PLUS DE 16 MILLIONS DE KM². CETTE AGENCE INTERNATIONALE EST DEVENUE PROGRESSIVEMENT UN DES LEADERS AFRICAINS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE NAVIGATION PAR SATELLITE ET DE GESTION DU TRAFIC AÉRIEN.

Au moment des indépendances, le trafic aérien en Afrique s'intensifie. Fort de ce constat, les chefs d'Etat issus des ex-Fédérations de l'Afrique équatoriale française, de l'Afrique occidentale française et de Madagascar décident d'améliorer la sécurité et le transport aérien en Afrique. Cette volonté commune donne naissance à l'Asecna.

En 1974, l'agence se modernise, modifie son statut et son organisation afin de répondre aux exigences de sécurité internationales du trafic aérien. Le siège déménage de Paris à Dakar. Pour accompagner son évolution, elle élabore, avec le soutien de l'AFD, un programme d'investissement de 1982 à 1986 visant l'acquisition d'équipements de sécurité contre l'incendie (achat de véhicules, aménagement de hangars...).

L'Asecna a pour mission de garantir la régularité des vols dans les espaces aériens des Etats membres et des autres Etats africains qui lui ont confiés les services de régulation aérienne et météorologique. Actuellement, elle supervise

10 centres de contrôle régionaux, 57 tours de contrôle, 25 aéroports internationaux et 76 aéroports nationaux et régionaux. Elle assure la conception, la réalisation et la gestion des installations et services de transmission, le guidage des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, l'information en vol, les services de sécurité incendie, les prévisions météorologiques et les transmissions radio.

En 2003 et 2004, l'AFD participe de nouveau à son évolution en finançant la mise en place d'équipements au Tchad, en Guinée équatoriale, au Niger à Madagascar et la modernisation de l'aéroport international des Comores, condition de l'adhésion de ce pays à l'Asecna.

Aujourd'hui, les activités de l'Asecna se sont diversifiées. Outre son activité traditionnelle, elle assure aussi la gestion intégrale des aéroports de huit Etats membres et dispose de trois centres de formations dans l'aviation civile et la météorologie à Niamey, Douala et Dakar.

Depuis son origine, l'AFD accompagne l'Asecna en finançant ses programmes d'investissements à l'échelon régional ou national. L'AFD discute actuellement avec ses dirigeants pour la mise en place d'un nouveau prêt d'environ 40 M€ visant à financer partiellement un Plan de services et d'équipements pour la période 2009-2013.

En 2003, l'AFD a accordé un prêt d'un montant de plus de 30 M€ à l'Asecna

Dans la zone couverte par l'Asecna, le trafic aérien s'est accru de 54 % en moyenne par an de 1993 à 2000

Le transport et l'énergie, vecteurs de développement

VECTEURS D'ÉCHANGES HUMAINS ET COMMERCIAUX ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - ROUTES, CHEMINS DE FER, PORTS ET AÉROPORTS - SONT UNE PRÉOCCUPATION ESSENTIELLE POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE POPULATION. AVEC L'ALIMENTATION ET LE LOGEMENT, ILS REPRÉSENTENT L'UN DES TROIS PREMIERS POSTES DE DÉPENSES DES MÉNAGES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT. DÈS LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, L'AFD JOUE UN RÔLE CAPITAL DANS LA CONSTRUCTION DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN AFRIQUE.

Au moment des indépendances, en dehors des grands axes, peu de routes sont bitumées. L'AFD tente d'améliorer l'accessibilité en finançant la construction de nouvelles routes, l'amélioration des voies ferrées et l'achat de matériel roulant ferroviaire. Des investissements sont aussi réalisés dans le domaine

du transport fluvial. Enfin, les infrastructures portuaires et aéroportuaires bénéficient de plusieurs crédits de l'Agence dès le début des années 60 et tout au long des années 70. Dans les années 1980-1990, l'AFD participe à la restructuration de ces mêmes entreprises publiques et en accompagne certaines vers

leurs privatisations. A partir de 2000, la notion de service public revient sur le devant de la scène. L'AFD agit alors pour une gestion efficace, pour une normalisation des relations entre l'Etat et les acteurs du service public et pour une maîtrise des coûts.

Aujourd'hui, l'AFD intervient sur tous les maillons de la chaîne de transports : routier, ferroviaire, portuaire et aérien. La plupart de ses interventions s'insèrent dans le cadre de programmes sectoriels élaborés par les gouvernements. A travers ses financements, l'AFD appuie les réformes destinées à améliorer la gestion du secteur en privilégiant une approche concertée avec les gouvernements et les bénéficiaires.

Dans le domaine du transport routier, l'AFD appuie la mise en place de fonds d'entretien disposant d'une gestion autonome et de ressources locales pérennes (par exemple à travers une redevance perçue sur les carburants). L'AFD soutient aussi le développement du rail, à la fois d'un point de vue institutionnel en contribuant à la mise en concession de réseaux ferroviaires d'Afrique subsaharienne (Cameroun, Côte d'Ivoire/

Burkina Faso, Gabon, Sénégal/Mali...), et du point de vue des infrastructures. Dans le secteur maritime et fluvial, l'AFD appuie la création de ports autonomes, avec des comités portuaires représentant les usagers, et la privatisation des activités industrielles et commerciales. Enfin, dans le domaine aéroportuaire, l'AFD participe aux programmes d'investissements de nombreux aéroports et à leur mise aux normes internationales de sécurité.

Enfin, l'extension des géographies d'intervention de l'AFD et l'importance croissante des enjeux d'efficacité énergétique et d'impact climatique dans les pays émergents ont conduit l'AFD à élargir ses interventions dans le secteur des transports urbains. Avec des financements en prêts de montants significatifs, il est désormais possible à l'AFD de prendre en considération des projets d'infrastructures lourdes de transport collectif (trams, métros).



Pour une énergie performante, accessible et durable

Au cours de la première décennie qui suit les indépendances, les sociétés publiques se tournent naturellement vers l'AFD pour participer au financement de leurs équipements. L'Agence est ainsi à cette période actionnaire et souvent administratrice de nombreuses entreprises publiques d'électricité. Son rôle est de renforcer les outils de production d'énergie (groupes diesels, quelques centrales hydroélectriques) et de développer un embryon de réseau national. Dans les années 1980-1990, le secteur fait l'objet de programmes d'ajustement dans un premier temps puis donne lieu à des privatisations globales ou par branches d'activité : production, transport, distribution. Ces dernières années, le secteur évolue de manière considérable. En effet, afin de diminuer la dépendance des pays africains en matières premières importées (charbon, pétrole, gaz), l'accent est mis sur la réduction des coûts de production. On assiste également à une montée en puissance des considérations climatiques : maîtrise de l'efficacité énergétique, énergies renouvelables, maîtrise de la demande... Les tendances sont à l'interconnexion de réseaux, à la mutualisation de la production et des risques, à l'intégration régionale. Aujourd'hui, en Afrique, l'AFD poursuit son appui au développement des systèmes énergétiques compétitifs et intensifie son soutien aux programmes d'accès à l'énergie. Elle consacre une part croissante de ses concours à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, éolien, géothermie, hydroélectricité. Elle s'attache par ailleurs à développer des programmes novateurs sur le recours à l'énergie solaire.



Banc d'Arguin - Mauritanie



Port de Nouakchott - Mauritanie

Décennie 1980

L'ajustement structurel

L'optimisme des deux décennies qui ont suivi les indépendances n'est plus de mise. La crise économique mondiale s'installe durablement. Elle révèle la fragilité des économies africaines. A l'instar des institutions internationales, la Caisse centrale réoriente ses financements et privilégie l'ajustement structurel, l'environnement institutionnel des projets, l'aide à la gestion et à la restructuration des entreprises, le secteur productif et l'initiative privée. Mais malgré la situation de crise, la Caisse centrale continue à privilégier le financement de projets dans une optique de développement économique.

NIGER - Le gommier, un rempart contre le désert



L'ÉTAT NIGÉRIEN A MIS EN PLACE UN VASTE PROGRAMME DE PLANTATIONS FORESTIÈRES POUR PERMETTRE AUX HABITANTS D'EN TIRER DES REVENUS TOUT EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE « VERT » DU PAYS, DE PLUS EN PLUS MENACÉ PAR LA SÈCHERESSE.

Pays sahélien, le Niger est dépourvu de véritable forêt. Il couvre en effet une superficie de plus d'un million de km² dont la moitié est désertique. Pour pallier l'avancée du désert, l'Etat nigérien a mis en œuvre des mesures afin de renforcer les services forestiers et de sensibiliser les populations rurales au danger représenté par la disparition du couvert végétal. Ces mesures, financées par l'AFD ont pris la forme d'un projet sur 5 ans, structuré en deux phases.

La première, engagée en 1979 avec la collaboration des autorités nigériennes, s'est attachée à un projet de plantations forestières qui visait à améliorer l'approvisionnement des populations rurales et urbaines en bois et en produits de cueillette tout en essayant de préserver le patrimoine forestier du pays, gravement menacé par la sécheresse et l'accroissement démographique.

La deuxième phase de ce projet mise en place en 1982, a permis d'assurer l'entretien des plantations réalisées au cours de la première phase et d'en réaliser de nouvelles en introduisant des plantations de gommiers. En effet, parmi les milliers d'hectares de forêts aménagées, l'Etat a introduit des gommiers, arbres appelés aussi « acacias Sénégal ». On en tire de l'exsudat, une gomme arabique très recherchée en Europe et utilisée dans les industries pharmaceutique, alimentaire, cosmétique et textile.

Le développement de la production gommifère s'est inscrit dans la politique plus globale au Sahel de restauration des milieux désertifiés et d'amélioration du potentiel économique.

La création d'un appui-conseil aux planteurs privés et aux associations participe aujourd'hui au renforcement des capacités de production car il s'agit de produire mieux à travers des structures locales de gestions des gommierais au nombre de 20 en 2000. La formation de plus de 2 500 producteurs a assuré la mise en place de trois comptoirs de gomme arabique et contribue à la pérennité de son suivi.



© Justin Hall

**Aménagement
de 6 000 ha
de forêts
naturelles en
1982**

**En 2000,
le potentiel
du gommier
est évalué
à 300 000
hectares**

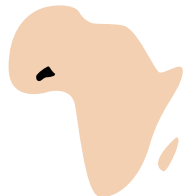


© Paul Kabré



BURKINA FASO

Un nouveau visage pour le marché de Ouagadougou



FOCUS

La reconstruction après l'incendie de 2003

Après l'incendie du marché central en 2003, la municipalité de Ouagadougou a cherché des financements pour sa reconstruction. Le marché bancaire local étant inaccessible, la commune a sollicité l'AFD. Le montant du prêt s'élève à 2 M€ sur 20 ans et est complété par une subvention de 3 M€ faisant de ce projet un des premiers exemples de financement direct à une collectivité locale, sans garantie de l'Etat. La reconstruction a permis de réinstaller plus de 3 000 commerçants et de créer plus de 6 000 emplois. Dans un souci de transparence et d'information, la commune a mis en place autour de cet ouvrage, un plan de communication en direction des commerçants et utilisateurs du marché Rood Woko : t-shirts, emballages de pain pré-imprimés, articles de presse ou affiches à l'arrière des bus. Le moment fort de cette communication locale a été la réalisation d'ateliers de théâtre-forum au cours desquels une compagnie locale a effectué des représentations au cœur même des marchés de la ville, pour indiquer les comportements à proscrire et les bonnes attitudes à avoir sur Rood Woko. Afin d'éviter un nouveau drame, la sécurité du marché est assurée par 50 policiers, deux équipes de vigiles et un pompier professionnel qui s'assure entre autre, de la fiabilité de deux bâches d'eau de 120 m³.



© Paul Kabré

Lancement des travaux de reconstruction du marché de Ouagadougou

A PARTIR DE 1985, L'AFD PARTICIPE À LA RE-CONSTRUCTION DU MARCHÉ CENTRAL DE OUAGADOUGOU. CE PROJET CONSTITUE LE POINT DE DÉPART D'UN PROGRAMME DE MODERNISATION DU CENTRE-VILLE DE LA CAPITALE.

Le marché central « Rood Woko » de Ouagadougou est situé en plein cœur de la capitale du Burkina Faso. Dans ce marché couvert, ouvert tous les jours, on trouve sur les étals de la nourriture, des vêtements, des produits artisanaux, des outils ménagers.

Depuis sa création au début des années 1920 par l'administration coloniale, le marché central s'est imposé comme le symbole du cœur de la capitale. En 1985, deux ans après son accession au pouvoir, Thomas Sankara décide d'en faire le fer de lance de son projet de modernisation de Ouagadougou. Son idée : reconstruire un marché Rood Woko plus moderne et créer tout autour un nouveau centre-ville, contemporain, fonctionnel et sûr.

En juillet 1985, le Président burkinabè confie à la Direction générale de l'Urbanisme, de la Topographie et du Cadastre, la mission d'établir un plan d'aménagement du centre-ville. Le 26 août 1985, le « Projet d'aménagement et de restructuration de la zone commerciale de

Ouagadougou » (ZACA) est lancé. L'objectif général est de renforcer l'attractivité du centre ville. Dans le cadre de la première tranche de ce projet (1985-1990), la reconstruction du grand marché Rood Woko est annoncée avec le soutien de l'AFD. Le président Sankara investit dans le projet, en dessine les plans : un bâtiment de trois niveaux, le troisième étant une tour tournante qui offre une vue panoramique sur Ouagadougou. Un projet que l'AFD trouve trop grand et futuriste pour le niveau de développement du pays. Finalement, elle fait reprendre toutes les études et valide la construction d'un bâtiment plus simple mais répondant aux normes de sécurité.

En janvier 1989, au moment de son inauguration, le marché Rood Woko disposait de 2 658 places, toutes prises d'assaut par les commerçants. La bonne santé du marché a donné un nouveau souffle aux artisans et a redynamisé l'emploi sur la capitale.

En 2006, la ville de Ouagadougou comptait 1,5 million d'habitants

Le nouveau Rood Woko compte 1 628 boutiques, 1 192 échoppes, 180 étals (dalles condiments-légumes) et 72 boucheries

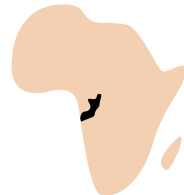


© Mike Baird



CONGO

Préserver la forêt primaire grâce à l'eucalyptus



FOCUS

L'aide des centres de recherche

Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs instituts français de recherche se sont installés au Congo. Parmi eux, le Centre technique forestier tropical qui mène encore aujourd'hui des recherches forestières sur les espèces à croissance rapide. Pendant 25 ans, il a sélectionné les espèces d'eucalyptus les plus productives afin de mettre au point des variétés hybrides.

À la fin des années 1970, la méthode «bouturage horticole» a permis de choisir et de multiplier des clones en fonction des différents besoins : pâte à papier, poteaux, bois de chauffe.

En 2005, une nouvelle entreprise dénommée Eucalyptus et fibres du Congo voit le jour. Cette nouvelle compagnie fait partie du groupe sud-africain Chartwell Carbon Technologies. Elle investit près de 20 M\$ pour réhabiliter plus de 40 000 ha de plantations d'eucalyptus.



© Mary Mactavish

AU DÉBUT DES ANNÉES 1980, GRÂCE À DES RECHERCHES GÉNÉTIQUES POINTUES, DE NOUVEAUX EUCALYPTUS PLUS RÉSISTANTS SONT PLANTÉS POUR PRODUIRE DE LA PÂTE À PAPIER DESTINÉE À L'EXPORTATION.

L'eucalyptus s'est développé dans les années 1950 : un programme de reboisement l'introduit dans le sud du pays, là où le sol, dense et humide, peut recevoir des forêts artificielles. À cette époque, des essais de plantations sont réalisés dans la savane côtière afin d'assurer le ravitaillement de la ville de Pointe-Noire en charbon et en bois de chauffe, et de fournir de l'énergie au chemin de fer Congo-Océan. Cette expérience est un succès car l'eucalyptus est doté d'une croissance extrêmement rapide (30 m en sept ans). Par la suite, l'AFD soutient des activités de recherches sur les sites de Pointe-Noire et de Loudima, dans le but d'optimiser le rendement. À l'aube des années 1980, ces recherches vont donner naissance à une soixantaine de nouvelles espèces d'eucalyptus. L'aide de l'AFD se focalise sur l'appui aux technologies de pointe associées aux activités de recherches scientifiques. Ces contributions, par l'intermédiaire du Centre technique forestier tropical du Congo, permettent de mettre au point une méthode industrielle de plantation par bouturage.

En 1982, l'AFD participe aux premières plantations selon ce nouveau procédé qui consiste à obtenir de nouveaux arbres en plantant dans le sol les rameaux de l'arbre-mère. Deux ans plus tard et en collaboration avec l'Unité d'afforestation industrielle du Congo, l'AFD finance une plantation d'environ 35 000 ha près de la ville de Pointe-Noire destinée à produire de la pâte à papier. En participant à ce projet, l'AFD soutient une politique de reboisement industriel qui procure des revenus et des emplois à la population locale.

En 1984, un prêt de 6 M€ de l'AFD finance la création d'une équipe d'assistance technique afin d'entretenir les plantations et de réaliser de nouvelles recherches sur les utilisations particulières de l'eucalyptus.

Aujourd'hui, l'eucalyptus alimente la filière bois tout en préservant les forêts naturelles. Par ailleurs, les anciennes plantations, rapidement envahies par la végétation, se transforment en réserve de faune comme à Loudima et constituent d'excellents puits de carbone.

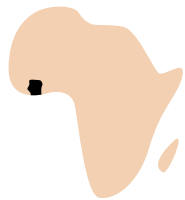
Exportation de rondins d'eucalyptus : 450 000 tonnes par an générant un chiffre d'affaires de 5 MdFCFA

4 000 personnes travaillent dans le secteur bois à Pointe-Noire

Le couvert forestier représente près de 60 % de la superficie totale du Congo, soit 21 millions d'ha

CÔTE D'IVOIRE

L'élevage de poissons en milieu lagunaire



© Raphaël V.

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SES HABITANTS EN POISSON, LE GOUVERNEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE DÉVELOPPE L'AQUACULTURE LAGUNAIRE, AUTREMENT DIT L'ÉLEVAGE INTENSIF DE POISSONS EN MILIEU NATUREL.

En raison de son prix moins élevé que celui de la viande, le poisson est la première source de protéines du consommateur ivoirien. Pourtant, si les Ivoiriens mangent beaucoup de poissons, ils ne savent pas l'élever. L'ampleur des importations et leur coût en devises sont tels que le gouvernement a décidé d'intensifier le développement des secteurs de la pêche artisanale et de l'aquaculture en particulier dans les lagunes situées à proximité immédiate du marché d'Abidjan.

Grâce au concours de l'AFD en 1981, un projet de développement d'aquaculture lagunaire est lancé. En 1984, une seconde aide financière est accordée à l'Etat pour définir les conditions économiques permettant de rentabiliser ce nouveau secteur : introduction de nouvelles espèces, amélioration des conditions d'élevage et encadrement des aquaculteurs lagunaires.

Grâce à cette aide, des fermes d'élevage piscicoles sont progressivement installées en eau saumâtre et en eau douce, notamment dans la lagune Ebrié où se situent les villes d'Abidjan, de Grand-Bassam, de Bingerville et de Dabou. Ces « fermes » mesurent plusieurs centaines de m² et sont constituées d'enclos faits de filets tendus dans moins de deux mètres de fond soutenus par des poteaux en bois ou en béton. Les pisciculteurs y accèdent par des

pontons flottants lorsque les enclos sont proches de la berge ou en pirogue. Des alevins y sont nourris de végétaux, de céréales et de farine de poisson, jusqu'à ce qu'ils atteignent une taille suffisante pour être vendus.

Outre l'aquaculture, l'AFD soutient également les autres activités du secteur de la pêche. En 1989, elle participe au financement d'une chambre froide afin de stocker le poisson et accorde un prêt à la société Pêche et froid de Côte d'Ivoire. Abidjan s'impose vite comme l'un des plus gros exportateurs de thon en conserve du continent africain et en 2004, la Côte d'Ivoire devient le premier producteur de thon en Afrique.

Contribuant à près de 70 000 emplois directs et 400 000 emplois indirects, la pêche constitue aujourd'hui un secteur en plein essor

FOCUS

Protéger les ressources

Pour renforcer les politiques d'aménagement et protéger l'environnement, la Côte d'Ivoire s'est dotée en 1997 d'une législation environnementale avancée, relative à la protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution et la surpêche. En parallèle, une nouvelle méthode de pêche est mise à l'essai, connue sous le nom d'acadja. C'est une technique inspirée d'une méthode traditionnelle au Bénin et qui est parfaitement adaptée à l'écosystème ivoirien. Le piège à poisson est ici, en tige de bambou – plus durable que les branches qu'il faut changer chaque année – et sur lesquelles les algues et autres organismes adhèrent facilement et constituent une base d'alimentation pour les poissons. Chaque parcelle peut être facilement aménagée dans les villages.



© Hoa Qui

GABON

Café et cacao, une alternative au pétrole



FOCUS

Concurrencer l'arabica

Le gouvernement gabonais mise sur un projet de café haut de gamme « robusta » afin « de faire du café gabonais ce qu'est le champagne pour la France » déclare le directeur général de la Caisse de stabilisation (Caistab). En effet, c'est l'arabica doux et suave des hauts plateaux qui tient aujourd'hui le haut du pavé sur le marché international. Les torréfacteurs mélangent 70 % d'arabica et 30 % de robusta (plus corsé). L'idée est donc de produire un « robusta » de grande qualité et de le couper avec du grand arabica développé grâce à la technique du lavage. L'initiative gabonaise est soutenue par les paysans qui sont organisés en coopérative et encadrés par les structures de la Caistab. Le projet paie : en 2005, le robusta gabonais a remporté le 2^e prix au salon du terroir à Paris.

Pépinières de caféiers

APRÈS PLUSIEURS ANNÉES D'HIBERNATION, LA RELANCE DE LA PRODUCTION DE CAFÉ ET DE CACAO DIVERSIFIE L'ÉCONOMIE GABONAISE PRINCIPALEMENT BASÉE SUR LE PÉTROLE.

En 1975, la production de café et de cacao a atteint son niveau record avec 17 000 tonnes. Un an plus tard, l'Etat gabonais crée la Société nationale de développement des cultures industrielles (Sonadeci) dotée d'un budget conséquent de 1 MdFCFA. L'objectif est de produire, en 1989, 11 000 tonnes de cacao et 2 000 tonnes de café. Parallèlement, la Sonadeci aide les planteurs à régénérer leurs vieilles exploitations. Mais la montée des revenus pétroliers fait dramatiquement chuter la production dès le début des années 1980.

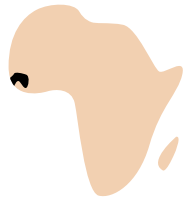
Dans une volonté de diversifier l'économie du pays qui repose principalement sur le pétrole, l'AFD apporte son concours au gouvernement en 1987 et finance la filière agricole à hauteur de 759 MF. Parallèlement, les planteurs reçoivent une aide du ministère de l'Agriculture qui leur distribue des jeunes plants sélectionnés et de la terre noire en sachets. Ils sont encadrés par des techniciens qui sillonnent les villages deux fois par an pour traiter cafières et cacaoyères afin de prévenir les maladies.

En 1988, la Société de café et de cacao gabonaise (Socabag) prend la suite de la Sonadeci. Sa mission est d'atteindre 25 000 tonnes de cacao et 7 000 tonnes de café en 2000 et d'augmenter le revenu des planteurs. La société opte pour des blocs de culture installés à proximité des usines de traitement et fait aussi appel à des planteurs privés pour optimiser le rendement. Ainsi, 250 plantations villageoises bénéficient de l'encadrement et du matériel de la société. Dans le même temps, afin d'améliorer la qualité, plusieurs usines voient le jour comme celle d'Okodja en 1991. Cette usine spécialisée se distingue par un traitement du café par voie humide, c'est à dire lavé, contrairement à la technique de séchage habituelle. Il garde ainsi ses qualités gustatives et atténue sa tonicité. Pour le cacao, une usine de fermentation-séchage est créée à Ndjolé. En 2005, l'Etat réinvestit 1 MdFCFA et en 2008, un projet de plantations pilote d'une superficie de 2 000 ha – 1 000 de café et 1 000 de cacao – voit le jour.

**Aide de l'AFD :
2,6 MdFCFA
à l'hectare
(assistance
technique
et achats
d'intrants)**

GUINÉE

Le développement des infrastructures de transport



© Galandrin Jean-Claude

Transport de marchandises à l'aéroport de Conakry

L'AFD INVESTIT DANS LE BON FONCTIONNEMENT DES TRANSPORTS AÉRIENS ET URBAINS EN GUINÉE, INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS.

L'Afrique de l'Ouest en général et la Guinée en particulier souffrent de la vétusté des infrastructures de transport pourtant essentiels à leur croissance économique. En 1982, l'AFD finance la quasi-totalité d'un important programme de modernisation et d'extension de l'aéroport de Conakry. Elle est par ailleurs administrateur de la Société pour la gestion de l'exploitation de l'aéroport de Conakry. Les financements de l'AFD permettent de renforcer la piste, de construire une aérogare internationale et de rénover le balisage des pistes. Un second prêt en 1984 finance des travaux complémentaires (protection des façades de l'aérogare et extension du parc de stationnement automobile), un appui temporaire au fonctionnement ainsi que l'achat de matériels pour le restaurant et les deux bars de l'aérogare.

Ces financements interviennent concomitamment à la prise en charge d'autres secteurs de transport.

Jusqu'en 1984, les Transports urbains de Conakry, société d'Etat, assuraient, dans des conditions techniques et financières précaires, le transport des voyageurs dans la ville de Conakry. A cette date, une réorganisation du transport public à Conakry abouti à la création de la Société de transport de Guinée (Sogetrag). L'AFD participe au financement de la construction de ses bâtiments d'exploitation (ateliers, bureaux, centre de formation professionnelle), de l'assistance technique, et de l'achat

de 25 autobus et pièces de rechanges. L'année suivante, elle finance l'acquisition de 24 autobus supplémentaires. Enfin au cours de la décennie, l'AFD apporte son soutien à l'Office national des chemins de fer de Guinée, qui connaît de grandes difficultés, et permet de maintenir le trafic ferroviaire opérationnel.

Deux ans plus tard, la Sogetrag emploie plus de 600 agents guinéens (conducteurs, mécaniciens, services administratifs...). Ses 61 autobus transportent 110 000 personnes par jour, favorisant considérablement les conditions de vie et de travail des habitants de la capitale guinéenne et des environs.

FOCUS

La rénovation de l'aéroport

En 1999, l'AFD finance partiellement la remise à neuf de l'aéroport de Conakry et une étude approfondie des problèmes liés à l'accueil, aux formalités et à la sécurité. Ainsi, le Gouvernement compte, à travers le département de la sécurité et de la protection civile, rassurer les investisseurs étrangers. En 2010, plus de 350 000 passagers fréquentent l'aéroport de Conakry, soit 100 000 de plus qu'il y a dix ans. Cette aérogare vient d'ailleurs de subir une nouvelle remise à niveau pour lui permettre de répondre aux standards internationaux et d'absorber la hausse du trafic de passagers.

La Guinée dispose de 940 km de voies ferrées et de 28 400 km de réseau routier

7 327 km de routes ont été réhabilitées entre 1985 et 2000

MALI

Le coton, moteur de l'économie

L'HISTOIRE DU COTON AU MALI EST INTIMEMENT LIÉE À CELLE DE LA PRÉSENCE DE L'AFD DANS LE PAYS. DANS LES ANNÉES 1980, ELLE ACCOMPAGNE LA MONTEE EN CHARGE DE CETTE CULTURE DANS L'ÉCONOMIE.

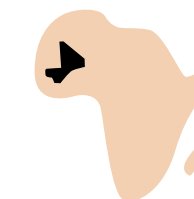
La Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT) est l'acteur historique du développement de la filière coton au Mali : elle finance l'achat des engrais et des semences pour les producteurs, achète la production de coton graine et la transforme en coton fibre. Elle met également en place des programmes de vulgarisation pour les paysans et développe les cultures vivrières associées au coton. Enfin, elle transforme la graine de coton dans ses huileries.

La culture du coton se situe principalement au Sud du fleuve Niger dans les régions de Sikasso, de Ségou, de Koulikoro ainsi qu'à l'Ouest dans le cercle de Kita. L'AFD a engagé depuis 1969 une politique de soutien actif au développement de la filière cotonnière : extension et modernisation de l'outil industriel de la CMDT (création d'unités d'égrenage de coton graine), actions de développement rural, gestion de terroir, appui conseil en gestion rurale. Grâce à ces programmes de développement au début des années 1980, la CMDT disposait de 17 usines d'égrenage de coton. Les «égreneuses» nettoient le coton graine et séparent la fibre de la graine. La tige du cotonnier est ensuite utilisée sous forme de fumier organique, de charbon, de pâte à papier et de contre-plaqué. La graine de coton tout en servant de semences est aussi transformée dans les huileries sous formes d'huile alimentaire, de savon, d'aliment bétail et de volaille.

Le Mali est devenu dans les années 1980, avec 140 000 tonnes de coton, le troisième producteur africain. En 1986, malgré une récolte record de 175 000 tonnes, la chute des cours du coton entraîne un manque à gagner de 20 MdFCFA pour le Mali. L'AFD consent alors une aide afin de combler ce déficit.

Parallèlement, un concours financier permet le rachat d'installations à usage industriel, de bâtiments, de matériels d'égrenage et du parc de véhicules. Le but de ce contrat-plan est que la CMDT, entreprise publique, devienne progressivement une société d'économie mixte puis autonome, et rentre ainsi dans une logique de rentabilité afin de renforcer la productivité de la filière coton malienne.

Aujourd'hui encore, l'effort se poursuit. La première convention de délégation de fonds de la Communauté européenne à l'AFD a été signée en juin 2009. D'un montant de 1,5 M€, elle s'intègre au Projet d'appui à l'amélioration de la gouvernance de la filière coton. Elle a pour but de financer un programme d'alphabétisation pour les membres des directions des coopératives de producteurs de coton. Par la formation de 260 formateurs locaux, ce projet permettra l'alphabétisation fonctionnelle de près de 8 500 producteurs et améliorera la tenue des registres comptables des sociétés coopératives.



En 1990, l'AFD finance, suite à un premier contrat-plan entre l'État et la CMDT, le programme de restructuration de la filière coton dans sa totalité, soit 94 MF

La campagne 2009-2010 s'est soldée par une production finale de 229 000 tonnes de coton graine, soit près de 14 % de plus que la campagne précédente

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Des infrastructures pour stimuler les échanges internationaux



Bateau de transport de passagers sur l'Oubangui

SANS ACCÈS DIRECT À LA MER, LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE OUVRE SON ÉCONOMIE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE TRANSPORT FLUVIAL ET AÉRIEN.

La République centrafricaine est un pays enclavé qui dispose d'un réseau de voies navigables d'une longueur de 2 820 km. De ce fait, les transports fluviaux jouent un rôle primordial dans les flux d'exportations (bois, café, coton) et d'approvisionnement en produits pondéreux. Afin d'accroître le trafic fluvial sur l'axe Bangui-Brazzaville, l'AFD apporte son concours à un programme engagé dès 1980, comprenant la rénovation de barges et l'acquisition d'un convoi de transport d'hydrocarbures. Deux ans plus tard, pour faire face à une augmentation du trafic, l'AFD accorde un nouveau prêt pour rénover huit autres barges d'une capacité de chargement de 17 500 tonnes. Ces infrastructures permettent l'évacuation des grumes et du coton ainsi que les échanges vivriers avec les pays voisins. Dans cet élan, la Société centrafricaine de transport fluvial modernise sa flotte et réhabilite les installations portuaires. En 2003, 5 M€ sont octroyées par l'AFD pour financer des installations fixes et du matériel fluvial.

L'économie de la République centrafricaine dépend du transport aérien qui repose sur l'aéroport international de Bangui M'Poko. Au début des années 1980, il ne peut encore accueillir que des moyens et long-courriers de type DC 8-63 et DC 10-30. L'apparition du Boeing 747 cargo offre de nouvelles perspectives. Aussi, en

1982, l'AFD finance des travaux et des installations pour améliorer les aires de circulation et contribue à l'amélioration de la sécurité par des aides visuelles pour l'atterrissage.

Ces aménagements successifs insufflent un certain essor économique au pays en facilitant les échanges. Ils favorisent les déplacements et les contrats. Un hôtel de classe internationale s'avère nécessaire dans la capitale afin de pouvoir accueillir les investisseurs potentiels. Le gouvernement décide en 1982 d'entreprendre la rénovation et l'extension de l'hôtel Safari, propriété de la Société centrale d'équipement touristique. Ces travaux, qui ont bénéficié de deux concours de l'AFD portent la capacité de l'hôtel à 89 chambres.



Piste rurale

SÉNÉGAL

Diama, un barrage contre le sel de l'Atlantique

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU FLEUVE SÉNÉGAL, LE BARRAGE ANTI-SEL DE DIAMA A ÉTÉ ÉDIFIÉ À L'EMBOUCHURE DU DELTA AFIN DE RENDRE DE NOUVELLES TERRES CULTIVABLES ET DE CRÉER UNE IMPORTANTE RÉSERVE D'EAU POUR L'AGRICULTURE IRRIGUÉE.

Le barrage de Diama a permis de créer une réserve d'eau pour l'irrigation en double culture. Il favorise le remplissage des lacs alimentés par le fleuve Sénégal, assurant un meilleur fonctionnement des stations de pompage des périmètres agricoles irrigués, des unités industrielles et des centres urbains. Enfin, il régularise le cours du fleuve, le rendant entièrement navigable.

Le fleuve Sénégal, long de 1 790 km, prend sa source en Guinée à 750 m d'altitude. Il arrose le Mali, la Mauritanie puis le Sénégal, tout en servant de frontière entre ces deux derniers pays, avant de se jeter dans l'océan Atlantique à Saint-Louis. En 1972, les gouvernements du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie créent l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. A travers un vaste programme d'aménagements hydro-agricoles, de production d'électricité et de transports fluviaux, cette organisation a pour but d'exploiter au mieux les ressources du fleuve.

Dans ce cadre, et grâce à l'apport financier de l'AFD, la construction d'un important ouvrage a été lancée : le barrage de Diama. Situé en amont de Saint-Louis, ce barrage anti-sel est destiné à arrêter la remontée de l'eau de mer dans le fleuve pour rendre les terres du Delta propices à l'agriculture. Avant son édification, la mer pénétrait jusqu'à 250 km à l'intérieur des terres, les rendant incultivables.

Le barrage de Diama s'ouvre en période de crue pour assurer l'écoulement normal du fleuve et se ferme en période d'étiage (basses eaux) pour empêcher la remontée des eaux salines. Une écluse de navigation permet le passage des bateaux. Les travaux de construction, démarrés en 1981 et achevés en 1986, aussi d'alimenter, en eau potable les villes de Saint-Louis et de Dakar.

FOCUS

Le barrage de Manantali : irriguer l'agriculture et fournir de l'électricité

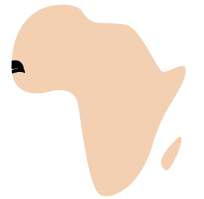
L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal a entrepris la construction d'un deuxième barrage sur un affluent du fleuve Sénégal, à Manantali, au Mali, à 280 km de Bamako. Construit entre 1982 et 1987, ce barrage, cofinancé par l'AFD, a été créé afin de produire de l'énergie électrique et de réguler le débit du fleuve au bénéfice de l'irrigation de 375 000 ha de terres et de la navigation sur le fleuve entre Saint-Louis du Sénégal et Ambidédi au Mali. Sa construction sert aussi à réduire les inondations dans la vallée. Le lac de retenue couvre une superficie de 477 km² pour un volume de 11 milliards de m³ d'eau. La mise en eau du barrage de Manantali a commencé en juillet 1987 et s'est poursuivie jusqu'en septembre 1991. Il a une capacité de production électrique annuelle de 800 Gwh.

L'AFD a accordé des prêts d'un montant de 200 MF pour le barrage de Diama et de 500 MF pour celui de Manantali

Le barrage de Diama permet d'irriguer 240 000 ha dans la partie sénégalaise, 120 000 ha en Mauritanie et entre 10 000 et 15 000 ha au Mali. Diama et Manantali combinés permettent d'irriguer 370 000 ha

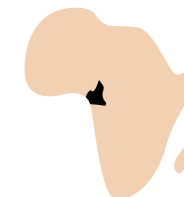


Irrigation des surfaces cultivables



CAMEROUN

L'épopée du caoutchouc



© Jean-Claude Galandrin

AFIN DE DYNAMISER SA CROISSANCE, LE CAMEROUN S'APPUIE SUR L'AGRO-EXPORTATION. LE PAYS DÉVELOPPE LA CULTURE DE L'HÉVÉA À TRAVERS PLUSIEURS GRANDES PLANTATIONS, À L'ORIGINE D'UNE NOUVELLE SPÉCULATION AGRICOLE.

Dans les années 1980, le caoutchouc naturel est alors l'un des rares produits agricoles à résister à l'effondrement des cours mondiaux. Il connaît à cette époque un retour en force qui s'explique notamment par la hausse de la demande de gants médicaux et de préservatifs (du fait de l'apparition du sida) et par la demande constante de l'industrie automobile qui reste le principal débouché. Le pneumatique à lui tout seul représente 70 % de la consommation mondiale de caoutchouc.

L'Etat crée en 1975, dans le sud du pays, la Société des hévéas du Cameroun (Hévécam), qui rassemble sur un même site des plantations industrielles et une unité de traitement du latex. Hévécam gère l'exploitation industrielle et commercialise le latex. Dès la création de la société, l'AFD finance plusieurs phases de programme de plantations d'hévéas dont la première débute dans le Sud du pays par une plantation de 5 800 ha. Parallèlement, au début des années 1980, un projet pilote de plantation à Dizangué est mis en place avec des fonds de l'AFD afin d'accroître le rendement. La production ne cesse de s'amplifier au regard des perspectives prometteuses ouvertes par une demande dynamique.

Le programme de plantation industrielle de 15 000 ha d'hévéas s'achève en 1989, ainsi que l'installation de six chaînes de traitement du latex accompagnée d'une assistance technique. Le concours de l'AFD permet aussi de lancer un programme annexe de plantations villageoises, de cultures vivrières et de recherches pour le développement de l'hévéa au Cameroun.

En 1996, la société est privatisée et rachetée par des intérêts asiatiques. En 2008, sa capacité annuelle de production atteint 30 000 tonnes. La quasi-totalité de cette production est exportée.

Aujourd'hui, Hévécam (41 000 ha) reste l'entreprise la plus importante de la filière hévéa au Cameroun. Au-delà de sa production en régie qui emploie des milliers de salariés, elle participe au développement des plantations villageoises d'hévéas en les intégrant dans sa filière industrielle (fourniture de plants, encadrement...).

**L'achèvement
du programme
de plantation
industrielle
de 15 000 ha
d'hévéas et
le lancement
du programme
annexe
de plantations
villageoises
d'Hévécam
ont bénéficié
en 1984
d'un concours
de l'AFD
de 92,5 MF**

Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

CHAQUE ANNÉE, 10 % À 20 % DES ENGAGEMENTS DE L'AFD SONT CONSACRÉS À DES PROJETS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT. PLUS DE LA MOITIÉ DE CES ENGAGEMENTS SONT DESTINÉS À L'AFRIQUE. 50 ANS APRÈS LES INDÉPENDANCES, CE SECTEUR RESTE L'UN DES PILIERS DES ACTIVITÉS DE L'AGENCE.

L'eau, bien public aux enjeux mondiaux, est source de conflit et subit des pressions de plus en plus fortes. Pression sur la quantité disponible par habitant, qui résulte de la croissance démographique et de l'évolution des régimes alimentaires. Pression sur la qualité également, mise à mal par la pollution qui résulte de la concentration croissante des populations dans les villes et des

capacités insuffisantes des systèmes d'épuration des eaux usées.

En 2000, l'accès à l'eau et à l'assainissement a été inscrit comme une priorité dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. Il contribue en effet à de nombreux enjeux de développement : réduction de la pauvreté et de la faim, santé, éducation, égalité des sexes... Cette déclaration a débouché sur une volonté po-

litique de renforcer l'aide au développement dans ce secteur, particulièrement en France avec un objectif ambitieux de doublement de l'aide entre 2005 et 2009. La forte croissance des activités de l'AFD a permis d'atteindre cet objectif dès 2007 pour ce qui concerne l'aide bilatérale française, en respectant la priorité donnée à l'Afrique (plus de 50 % des engagements). L'AFD a également rempli ses

objectifs de résultats en contribuant, entre 2007 et 2009, à l'accès à l'eau potable de 4,9 millions de personnes et à l'accès à l'assainissement de 2,9 millions de personnes.

Ces résultats sont le fruit d'un travail sur le long terme dans ce secteur. Les premiers financements de l'AFD dans le domaine de l'eau datent en effet du début des années 1960. En 1964 par exemple, la majorité des prêts consentis aux sociétés publiques, par l'intermédiaire de banques de développement ou de sociétés nationales de crédit, ont pour objet de financer l'alimentation en eau des villes de Dakar, Bouaké, Niamey et Libreville. La décennie suivante est celle des grandes sécheresses au Sahel. L'AFD réoriente ses fonds pour aider les populations rurales à améliorer leurs accès à l'eau, notamment au Mali, au Niger et au Sénégal. Les

programmes financés portent sur la réalisation de puits et la mise en place de « pompes à motricité humaine ». Pour accompagner le développement économique et démographique dans les années 1980 et 1990, l'AFD finance d'ambitieux projets d'hydraulique urbaine et semi-urbaine. Parallèlement, elle accompagne les populations pour organiser la gestion des réseaux d'eau (mise en place d'associations d'usagers, formations...).

Aujourd'hui, la stratégie d'intervention de l'AFD repose sur une approche intégrée, alliant accès à l'eau potable, amélioration des services d'assainissement et éducation à l'hygiène, dans un cadre d'une gestion pérenne de la ressource. Elle concerne de nombreux domaines, tels que la gestion des grands fleuves, la régulation de la ressource par les réservoirs de stockage et les transferts, la pré-

vention des risques naturels et des inondations, l'hydraulique villageoise, les services d'eau urbains, la desserte communautaire des quartiers pauvres, les systèmes d'assainissement et d'épuration...

Au titre de l'appropriation par les populations, l'AFD s'appuie largement sur des démarches participatives mais également sur la participation du secteur privé local. Elle privilégie enfin les approches programmes, en coopération avec les autres bailleurs de fond.

Membre du Partenariat français pour l'eau, l'AFD participe activement à la progression des idées et à la formulation des positions françaises à l'international. Elle étend sa collaboration aux ONG et à la coopération décentralisée.



Assaba - Mauritanie



© Vincent Joguet



© Vincent Joguet

Accès à l'eau - Burkina Fasso

MADAGASCAR - La banque de proximité des petits métiers



Décennie 1990

Les grandes transformations

Alors que le monde entier change de paradigme, une approche nouvelle de la coopération voit le jour. La décennie s'ouvre avec le sommet franco-africain de la Baule. Pour éviter un ré-endettement des États africains, le Président Mitterrand annonce des restrictions dans l'octroi des prêts. Un tel changement modifie les modalités de financement et la nature des ressources de la Caisse centrale qui peut désormais consentir des subventions aux pays les plus pauvres. Son nom change : elle s'appelle Caisse Française de Développement en 1992 puis, en 1998, Agence Française de Développement. Ce qui ne change pas, c'est son engagement pour le développement et principalement en Afrique : développement urbain, rural, secteur privé...

A MADAGASCAR, L'AFD APPUIE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INSTITUTION DE MICROFINANCE DÉDIÉE AU SOUTIEN DES INITIATIVES LOCALES.

ACEP Madagascar est une institution de microfinance non mutualiste, spécialisée dans l'apport de crédit aux très petites entreprises urbaines. Financée par le ministère français des Affaires étrangères et européennes, elle voit le jour en 1995 à Antsirabe, sous le nom d'ADéFI (Action pour le développement et le financement des micro-entreprises) et prend la forme d'une mutuelle. Par l'octroi de prêts à court terme, ADéFI vise à faciliter l'accès au crédit des micro-entreprises n'ayant pas accès au crédit bancaire traditionnel.

En 1999, l'AFD accorde un don de 1,4 M€ à ADéFI pour accompagner sa croissance et lui permettre d'accorder un plus grand nombre de crédits à ses clients. En 2002, l'AFD lui renouvelle son soutien en finançant la mise en place d'un crédit destiné aux petites et moyennes entreprises (don de 1,6 M€). L'objectif de ce crédit est de permettre aux PME d'accroître leurs investissements et de créer davantage d'emplois.

En 2009, ADéFI a transféré son portefeuille de crédit à ACEP Madagascar, société anonyme dont elle est devenue actionnaire. Avec le soutien renouvelé de l'AFD (2 M€), ACEP Madagascar continue de développer ses activités de crédit, tandis qu'ADéFI met en place une mutuelle de santé pour ses anciens clients.

Au 31 décembre 2009, ACEP Madagascar est constitué de sept antennes régionales et d'un réseau de 31 agences. Sa clientèle est composée de micro-entreprises urbaines, avec un niveau de prêt moyen de 650 €, et de PME, avec un niveau de prêt moyen de 9 000 €. Son encours de crédit s'élève à 7 M€ réparti entre 9 600 emprunteurs.



© Emmanuel Fagnou



BURKINA FASO

Ziga, le réservoir d'eau potable de la capitale



FOCUS

L'inauguration de la station de pompage

Le 10 juillet 2004 est inaugurée la nouvelle station de pompage raccordée au barrage de Ziga. Dans la presse nationale, on pouvait lire la joie de voir couler l'eau de Ziga dans les robinets de la capitale. « On a construit des routes, on a bâti beaucoup d'autres choses mais la date d'aujourd'hui restera gravée en lettres d'or dans l'histoire de notre ville » commente le maire de Ouagadougou. En 2008, un nouveau projet d'alimentation en eau potable prévoit la réalisation de 50 000 nouveaux branchements et de 400 bornes fontaines dans différents quartiers de Ouagadougou, ce qui devrait permettre à 500 000 personnes supplémentaires d'accéder à l'eau potable en 2013.



L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LOUAGADOUGOU EST ASSURÉE PAR LA RETENUE DU BARRAGE DE ZIGA. PROJET EMBLÉMATIQUE LANCÉ À LA FIN DES ANNÉES 1990, C'EST LE PLUS GROS INVESTISSEMENT JAMAIS RÉALISÉ PAR LE PAYS.

Compte-tenu de l'irrégularité de la pluviométrie, le Burkina Faso doit stabiliser les ressources en eaux superficielles dans des barrages. En 1999, la construction d'un barrage hydro-agricole démarre à Ziga à 50 km à l'est de Ouagadougou. Son objectif est ambitieux : alimenter en eau potable le million et demi d'habitants de la capitale et étendre la couverture des besoins jusqu'en 2020. Ce projet, d'un coût de 116 MdFCFA (176 M€) est considéré comme le plus grand du Burkina Faso depuis l'indépendance. Il est soutenu par plusieurs bailleurs de fonds internationaux. L'AFD finance la station de traitement de l'eau sur le site du barrage. La réserve de celui-ci a une capacité de 200 millions de m³ et s'étend sur plus de 30 km de long en période de hautes eaux soit une superficie d'environ 900 km². Avec une telle capacité, la réserve d'eau de Ziga peut satisfaire pendant une période de 25 ans la consommation d'eau de la ville de Ouagadougou.

En 2007, l'AFD accorde un nouveau concours de 20,5 M€ (prêt de 18,5 M€ et subvention de 2 M€) à l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) pour le financement de la première phase d'extension du projet d'alimentation en eau potable de Ouagadougou, assurant ainsi le suivi du projet pour la population locale.

En 2004, plus de 97 % des ménages de la capitale déclaraient s'approvisionner à une source d'eau potable. A la fin des années 2000, l'AFD finance avec la BEI la première phase d'extension de la station de traitement.

En 1999, un prêt non souverain de 21 M€ est accordé par l'AFD afin de financer la station de traitement

La première tranche de travaux du projet Ziga, mise en service en 2004, a permis à l'ONEA de disposer d'une capacité de production de 60 000 m³/jour. Le système a été conçu pour une capacité de production future de 90 000 m³/jour



CAMEROUN

Un nouveau départ pour la banane de Penja



CULTURE DONT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SONT IMPORTANTES POUR L'ÉCONOMIE DU PAYS, LA BANANE, APRÈS AVOIR TRAVERSÉ UNE GRAVE CRISE, EST AU COURS DES ANNÉES 1990 AU CENTRE DE L'ATTENTION DES POUVOIRS PUBLICS. UN PROGRAMME DE RELANCE DE LA PRODUCTION SOUTENUE PAR L'AFD VA PERMETTRE DE REDONNER À CETTE CULTURE D'EXPORTATION UN « DEUXIÈME SOUFFLE ».

Choisie pour ses conditions agro-écologiques très favorables (fertilité des sols et pluviométrie abondante), la région de Penja, située à 60 km au Nord de Douala, est une importante zone de production de la banane camerounaise. Au cours des années 1980, la concurrence de la banane latino-américaine, le développement d'une maladie affectant gravement les plants, des techniques de culture peu performantes ainsi que des périodes de sécheresse, détériorent l'outil de production. Les surfaces cultivées baissent drastiquement. Plusieurs plantations sont au bord de la faillite avec des productions très faibles. La production bananière du Cameroun tombe à environ 30 000 tonnes en 1984.

La fragilisation de la région, affectée par une baisse de ses revenus, se répercute sur les exportations camerounaises, ce fruit représentant d'importantes rentrées de devises pour le pays. La nécessité d'une action urgente se fait ressentir et les autorités engagent un plan de relance dès la fin des années 1980. Dans ce cadre, un concours de l'AFD d'un montant de 7 MF est affecté en 1992 à l'extension et au renouvellement des plantations de la Société des plantations nouvelles de Penja (SPNP). Par ailleurs, la privatisation de l'Office camerounais de la banane en 1991 facilite le développement du secteur et l'investissement de groupes étrangers comme la Compagnie Fruitière de Marseille.

La production est relancée. Elle atteint 300 000 tonnes à la fin de la décennie 1990 et les exportations sont multipliées par trois. Aujourd'hui, malgré la concurrence venue d'Amérique latine, le secteur est toujours prospère. La SPNP et les autres filiales du groupe de la Fruitière exportent 130 000 tonnes de bananes. Ce secteur, par les emplois directs et indirects qu'il soutient, fait vivre plus de 50 000 personnes.



La centrale électrique de Ciprel

CÔTE D'IVOIRE

De l'énergie électrique pour la région



© Dave Shaver

APRÈS LE DÉSENGAGEMENT DE L'ETAT AIVOIRIEN DU SECTEUR ÉLECTRIQUE À PARTIR DE 1990, LES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS PRENNENT LES RÊNES DES CENTRALES THERMIQUES.

En 1994, compte tenu de la nécessité de mettre très rapidement en place de nouveaux moyens de production électrique, les autorités ivoiriennes autorisent la réalisation d'une nouvelle centrale thermique de 100 MW. C'est dans ce contexte que l'Etat signe une convention avec un opérateur indépendant, la Compagnie ivoirienne de production d'électricité (Ciprel) pour la construction, l'exploitation et le transfert à terme de la propriété d'une centrale thermique de production d'électricité, d'une puissance d'environ 210 MW à Vridi.

Le financement est apporté par les actionnaires de la Ciprel dont font partie l'AFD et Proparco, sa filiale dédiée au secteur privé, qui accordent deux prêts d'un montant total de 138 MF.

Les découvertes de gisements de gaz naturel au début des années 1990 permettent à l'Etat d'envisager une option thermique pour cette centrale. Dès 1995, la centrale de Vridi produit 418 GWh d'électricité, ce qui représente 14 % de la production nationale. Quatre ans plus tard, la production quadruple.

L'accord conclu avec la Ciprel, le premier du genre en Côte d'Ivoire, confirmait la volonté du gouvernement de se désengager du secteur productif afin d'apurer les dettes et de renforcer le positionnement du pays dans la sous région. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire continue d'assurer sa position de leader sur le marché des échanges énergétiques dans la sous région ouest-africaine suite à l'inauguration d'une ligne d'interconnexion avec le Ghana, le Burkina Faso et le Mali dont la partie burkinabè a été financée par l'AFD.

La production énergétique globale de la Côte d'Ivoire est d'environ 1 500 GWh/an. Elle permet de desservir quatre pays de la région en électricité

GUINÉE

Des infrastructures rurales pour désenclaver les campagnes



© Pascale Dumoulin

Hydraulique villageoise

LA GUINÉE S'EST DOTÉE AU DÉBUT DES ANNÉES 1990 D'UN SCHÉMA ROUTIER D'AMÉNAGEMENT DE 1 500 KM DE ROUTES EN TERRE. L'OBJECTIF PREMIER EST D'ASSURER UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX AGRICOLES EN INTÉGRANT TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS.

Pour réduire la pauvreté dans les campagnes, augmenter les revenus grâce au développement de la commercialisation des surplus et diminuer l'enclavement, les autorités guinéennes ont adopté une politique nationale de développement agricole qui s'appuie sur la diversification des cultures et le développement de l'élevage. Les ressources pastorales offrent en effet des possibilités d'accroissement du cheptel à condition de créer un réseau de connexions régionales afin de faciliter la circulation des produits agricoles.

En 1998, l'AFD participe ainsi au financement de sept ponts ruraux qui connectent les zones rurales de production avec les marchés régionaux. En améliorant les échanges, ils permettent aux paysans isolés de développer une agriculture non-exclusivement de subsistance et d'écouler leurs productions sur les marchés. Aussi, depuis 1992, l'AFD focalise son aide en Guinée sur le développement rural : aide à la filière hévéa en 1994, à la filière café en 1995, appui aux filières riz en Guinée forestière et en zone de mangroves en Guinée maritime, appui à la structuration des organisations de producteurs, par exemple la Fédération des planteurs du Fouta-Djalon.

De 1995 à 2000, le développement d'infrastructures rurales - pistes, points d'eau, aménagements hydro-agricoles - viennent s'ajouter au maillage de réseaux créés par les nouveaux ponts.

FOCUS

Le Crédit rural de Guinée

Le Crédit rural de Guinée (CRG) est créé en 1989. Après plusieurs phases d'appui de l'AFD sur près de 10 années, le CRG a pu être institutionnalisé en 2006 sous forme de société anonyme. Structuré en trois niveaux : caisses locales, délégations régionales et siège social, il emploie environ 200 salariés. Il permet l'accès au crédit pour le monde rural, à partir d'un principe de caution solidaire. Il réunit en 2010 environ 160 000 associés regroupés dans 120 caisses locales implantées sur l'ensemble du territoire guinéen. Le CRG SA est aujourd'hui la plus grande institution de microfinance en Guinée.

L'encours de crédits du Crédit rural de Guinée représente environ 38 milliards de francs guinéens, et l'épargne collectée 21 milliards

Le taux de remboursement global est de l'ordre de 93 %



Début des travaux du barrage de Bagré

BURKINA FASO

Le barrage de Bagré, une initiative « intégrée »



DEUXIÈME PLUS GRANDE RETENUE D'EAU DU PAYS, LA ZONE DU BARRAGE DE BAGRÉ PERMET DE CONCILIER DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, PISCICOLE ET ÉLECTRIQUE.

Repéré dans les années 1970 et situé à 230 km au sud-est de Ouagadougou, le site du barrage de Bagré est l'objet de nombreuses études avant sa construction qui débute en 1989 pour s'achever en 1994. Plus de 3 000 ouvriers travaillent à sa réalisation qui couvre une superficie en eau de 80 km de long et sur 3 à 4 de large. L'AFD investit 152,6 MF pour sa construction et son développement.

Ce barrage vise à irriguer 30 000 ha de terre pour le maraîchage et la riziculture, à promouvoir la pêche et à assurer une partie des besoins en électricité de la capitale. Dans les années 2000, la mise en sécurité du site répond à la demande croissante d'énergie électrique du Burkina Faso. Afin de garantir la pérennité physique du barrage, l'AFD finance, en 2005, un dispositif d'évaluation des apports d'eau dans les sous-bassins versants afin de pouvoir délimiter un champ d'action et comprendre les besoins. La construction d'un évacuateur de crues complémentaire s'avère indispensable au bon fonctionnement du barrage. Parallèlement, l'AFD participe au financement en 2008 de la construction d'un chenal terrassé afin de protéger la population vivant en aval du barrage. Une subvention de 12 M€ permet de réaliser les infrastructures nécessaires mais aussi de pouvoir exploiter davantage les terres cultivables aux alentours.

Grâce au barrage de Bagré, dont la capacité est de 1,7 milliards de m³, un important potentiel agricole a été mis en valeur. L'existence du barrage a ainsi permis d'aménager 3 380 ha de terres de 1996 à 2009. Ces aménagements ont été réalisés grâce à l'appui financier de plusieurs partenaires dont l'AFD. Les superficies mises en valeur sont estimées à 1 880 ha et sont exploitées par 1 660 ménages environ. Les prévisions de mise en valeur des superficies restantes consisteront à attribuer 900 ha aux opérateurs privés et 600 ha aux ménages.

Le barrage possède par ailleurs un potentiel halieutique intéressant pour un pays dont la production nationale est, en 1990, de 7 000 tonnes de poissons, soit trois fois moins que les besoins du pays satisfaits par des importations de poisson fumé du Mali et de poisson frais de Côte d'Ivoire. La retenue de Bagré est aujourd'hui une zone de pêche non négligeable estimée à 1 500 tonnes de poissons par an.

Enfin, le projet a contribué à sécuriser l'approvisionnement en électricité de 61 500 ménages représentant 370 000 personnes environ.

MALI

La BNDA, un soutien essentiel au monde rural



© Paul Kabré

LA BANQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE POSSÈDE AUJOURD'HUI LE RÉSEAU BANCAIRE LE PLUS ÉTENDU DU MALI. ELLE A BÉNÉFICIÉ DU CONCOURS DE L'AFD DANS LES ANNÉES 1990 POUR ÉTENDRE SON ACTIVITÉ.

La Banque nationale de développement agricole du Mali (BNDA) est, à l'origine, spécialisée dans le financement à moyen terme de l'activité économique rurale du pays. En effet, l'économie malienne reste dominée par le secteur primaire qui emploie près de 60 % de la population active et contribue à la formation du PIB à hauteur de plus de 30 %.

Dès sa création en 1981, la BNDA reçoit une aide de 2,75 MF de l'AFD afin de réhabiliter des points d'eau, d'accorder des crédits aux associations villageoises et de financer un programme d'appui aux paysans dans les zones cotonnières.

Quinze ans plus tard, l'AFD investit de nouveau dans cette organisation pour financer son plan de développement (1996-1998) nécessaire à l'amélioration de son efficacité. Les principales orientations de ce plan visent à dynamiser la politique commerciale en proposant de nouveaux services bancaires, à améliorer la productivité des moyens matériels et humains et à adapter les structures de banque à l'évolution de ses métiers. Les concours de l'AFD – un prêt de 30 MF et une subvention de 13 MF – sont plus spécifiquement affectées au refinancement des activités de crédits à moyen et long termes de la banque,

à des appuis en matière d'assistance technique et de développement des opérations d'épargne et de crédit.

En 1998, l'AFD finance une seconde phase de ce plan à hauteur de 87 MF dont 27 MF sous forme de subvention. Le prêt est destiné à refinancer les crédits d'investissements octroyés par la BNDA à des sociétés industrielles ainsi qu'à des associations villageoises. La subvention sert au développement des systèmes financiers décentralisés et à l'appui institutionnel apporté à la banque.

En juin 2008, l'AFD accorde un montant de 6 MdFCFA devant servir au financement du programme de développement à moyen terme de la BNDA. Près de 4 MdFCFA sont destinés au financement par la banque des investissements des PME. Les 2 milliards restant sont destinés à financer le programme d'assistance technique, le renforcement des capacités bancaires de l'institution et la mise en œuvre d'un programme de microfinance.

Aujourd'hui, la BNDA est le premier réseau bancaire national et premier financier du monde rural. Dotée d'une trentaine de représentations, disséminées dans tout le pays, la banque a largement diversifié ses activités et intervient dans tous les secteurs de l'économie malienne.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Protéger la forêt et la biodiversité



L'AFD CONTRIBUE À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORÊT CENTRAFRICAINE.

La République centrafricaine dispose de 5,4 millions d'hectares de forêts denses et humides divisés en deux parties distinctes : le massif du Sud-Ouest (3,8 M ha), concentrant la majeure partie de l'activité forestière industrielle et le massif de Bangassou (1,6 M ha) exploité exclusivement de façon artisanale du fait de son éloignement.

Avec 301 espèces d'arbres identifiées, la forêt centrafricaine est l'une des plus riches au monde. Pourtant cette biodiversité exceptionnelle pouvait être mise en péril par la déforestation. Pour y remédier le gouvernement centrafricain a mis en place un code de protection de la faune sauvage, un code forestier, qui fixe les modalités d'octroi des permis d'exploitation et d'aménagement, et un plan national d'action environnementale.

Pour soutenir ces politiques publiques, l'AFD finance en 1999 un Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier. Il vise à renforcer et à étendre les aménagements forestiers durables à l'ensemble de l'exploitation forestière. Ce projet s'inscrit dans la stratégie française d'exploitation durable des forêts dans

l'ensemble du bassin du Congo (2^e massif forestier de la planète) et contribue aux objectifs du Millénaire pour le développement.

En 2004, un audit environnemental conclut que l'impact du projet est globalement positif : la préparation des plans d'exploitation et d'aménagement et la réalisation d'études socio-économiques permettent d'améliorer les connaissances du patrimoine naturel et du contexte local. Différentes phases successives du projet permettront, d'ici 12 ans, l'aménagement durable de la totalité du massif forestier.

Le secteur forestier représente 10 % du PIB et 50 % des recettes d'exportation. C'est le premier secteur de l'économie du pays

En 2009, l'industrie forestière fournit 4 000 emplois directs et permanents (25 % des emplois du secteur formel)



SÉNÉGAL

Une laiterie industrielle met en valeur les produits locaux



FOCUS

« C'est la vente de lait qui me permet de subvenir à mes besoins »

« Nous sommes des éleveurs nomades. Nous avons beaucoup de bêtes, mais, jusqu'à présent, elles ne servaient à rien car nous passions l'année à transhumer dans la brousse. Avec la laiterie du berger, nous avons pu moderniser notre élevage. Avant, j'étais obligé de vendre mes vaches pour subvenir à mes besoins. Aujourd'hui c'est la vente du lait qui me le permet. Je vends 15 litres pour 3 000 francs CFA par jour. Cela m'a permis de construire un enclos et d'y garder 20 vaches sur les 70 que je possède pour produire du lait. Elles sont mieux nourries, mon troupeau s'agrandit. ».

Yero Mariem Sow, éleveur

APRÈS L'ÉCHEC DE L'INDUSTRIALISATION LAITIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, DE NOMBREUSES MINI-LAITERIES SE SONT DÉVELOPPÉES ET ONT PERMIS UNE MEILLEURE VALORISATION DE LA PRODUCTION LOCALE.

Même si l'on constate, à Dakar, une offre de plus en plus diversifiée de produits laitiers, les laiteries sénégalaises se tournent vers les importations de lait en poudre sur lesquelles elles fondent l'ensemble de leur production. Outre la dépendance à l'égard de l'extérieur et l'absence d'impact positif sur l'élevage local, les produits à base de lait en poudre sont différents, en termes de goût et de propriétés nutritives, des produits à base de lait frais.

La décennie 1990 marque l'émergence de nouveaux systèmes artisanaux ou semi-industriels de collecte de lait de brousse. La Laiterie du Berger est née dans ce contexte et elle devient la première laiterie industrielle en pays peul. Elle collecte le lait auprès de 600 éleveurs peuls des zones arides du nord du Sénégal, leur offrant ainsi un débouché pour leur production laitière dont les volumes ne sont pas négligeables.

L'AFD soutient le développement de cette entreprise, en apportant, entre autres, une garantie bancaire par l'intermédiaire du fonds ARIZ (Assurance pour le risque

de financement de l'investissement privé). Ce concours a été déterminant pour l'obtention du crédit nécessaire au démarrage de l'entreprise. Le lait traité et conditionné dans une usine construite sur place, est commercialisé sous forme de produits frais. Lait frais pasteurisé, yaourts et crème fraîche sont autant de produits très demandés par la clientèle aisée de Dakar.

« La particularité de la Laiterie du Berger est qu'elle achète son lait sur place, auprès des éleveurs locaux alors que les autres travaillent à partir de lait en poudre importé », explique Bagoré Bathily, directeur de l'entreprise.

Création d'une cinquantaine d'emplois permanents et valorisation du savoir-faire et de la production de 600 éleveurs traditionnels

Traitement potentiel de 10 000 litres de lait frais par jour

Plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la microfinance

LA MICROFINANCE PERMET AUX ENTREPRENEURS INDIVIDUELS D'ACCÉDER À DES RESSOURCES POUR DÉVELOPPER LEUR ACTIVITÉ ET DÉGAGER DE LA VALEUR AJOUTÉE. LES ENGAGEMENTS CUMULÉS DE L'AFD DANS CE SECTEUR DEPUIS 20 ANS DÉPASSENT LES 300 M€ AVEC UNE FORTE ACCÉLÉRATION CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES. EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, L'AFD EST LE PREMIER BAILLEUR DANS LE DOMAINE DE LA MICROFINANCE. SES FINANCEMENTS REPRÉSENTENT PLUS DU TIERS DE CEUX DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DANS LE SECTEUR.



© Andre Poullias-Duplaix

Dans de nombreux pays africains, l'immense majorité de la population n'a pas accès au secteur bancaire : sa capacité d'épargne et ses besoins de crédit sont trop faibles par rapport aux coûts engendrés pour les banques. De plus, elle ne possède pas les garanties nécessaires à l'obtention d'un prêt. Or, l'accès aux services financiers (la possibilité d'obtenir un crédit, la sécurisation de l'épargne et la mise à disposition de moyens de paiement) est essentiel pour réduire la vulnérabilité de ces populations face aux aléas de la vie (maladies, décès, etc.) et pour permettre le développement d'un tissu de petites entreprises privées, source de dynamisme économique, de création d'emplois et d'augmentation des revenus.

C'est ce constat qui a poussé la Coopération française à développer des instruments financiers adaptés.

Dès les années 1960, elle soutient les populations d'Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire des banques de développement nationale qui peuvent consentir des prêts aux petits entrepreneurs artisanaux ou finance les paysans par des crédits de campagne, de soudure ou d'équipements. C'est d'ailleurs via l'agriculture que, dans les années 1980, la Coopération française financera ses premiers projets de microcrédit.

À la fin des années 1980, l'AFD s'intéresse aux activités de la Grameen Bank et entreprend de développer le microcrédit comme un outil à part entière de développement. Dès 1988, suite à des échanges entre le Bangladesh, la France et des ONG, deux premiers projets de microfinance voient le jour au Burkina Faso – projet de petit crédit rural décentralisé – et en Guinée où le Crédit rural sera financé par l'AFD pendant 20 ans.

En 1990, l'AFD décide de soutenir la création de véritables institutions de microfinance et d'arrêter son soutien à des projets ponctuels. Disposant d'un statut juridique (mutualiste, SA,...) et d'un équilibre financier, ces organisations créent une dynamique économique stable et adaptée à la population locale. En 2007, Proparco, la filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, vient compléter la gamme de produits financiers en proposant notamment des prises de participation dans ces institutions.

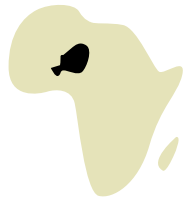
En 2009, l'AFD et Proparco ont financé 27 institutions de microfinance et quatre holdings pour un montant total de 82 M€ dans le monde entier. Ces financements ont été multipliés par quatre sur les cinq dernières années. Ces concours permettront à 180 000 personnes d'accéder au crédit. À cette date, un nouvel outil financier, le Fonds d'investissement et de soutien pour les entreprises en Afrique, est créé. Il permet notamment d'agir sous forme de prises de participation dans le domaine de la microfinance en Afrique subsaharienne.

Boucherie sénégalaise ayant bénéficié de microcrédits



© Thomas Le Bris

NIGER - Mieux distribuer la ressource en eau



Décennie 2000

Une priorité africaine

Le périmètre d'intervention de l'Agence Française de Développement ne cesse de s'élargir dans les années 2000, mais l'Afrique subsaharienne reste une priorité. Dans les 14 pays qui fêtent leur indépendance en 2010 et en Guinée, les agences locales de l'AFD continuent à travailler main dans la main avec l'Etat, les entreprises publiques et privées, les collectivités locales, les ONG pour identifier et financer des projets de développement.

LES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES NIGÉRIENNES URBAINES COMME RURALES BÉNÉFICIENT DE L'APPUI DE L'AFD AU COURS DES ANNÉES 2000.

Dans la capitale, dont la population est de plus de 800 000 habitants en 2010, le réseau d'eau potable est alimenté par deux usines de traitement indépendantes, Yantala et Goudel. En 2001, la production de l'usine de Yantala était de 56 % de sa capacité totale d'exploitation et celle de l'usine de Goudel de 75 %. Cette sous-exploitation était due, d'une part, à la conception et à la vétusté de certains ouvrages et, d'autre part, à des dysfonctionnements d'exploitation par manque d'énergie, d'intrants ou de pièces de rechange.



© Vincent Joguet

Le financement de l'AFD, d'un montant total de 7,5 M€ a permis le lancement d'un projet de réhabilitation et d'extension des usines de traitement d'eau potable de la ville, afin d'augmenter la production pour couvrir les besoins de la population. Grâce à ce projet, la ville de Niamey est autosuffisante en eau potable et dispose de suffisamment de ressources pour prévenir son évolution démographique.

En milieu rural, l'AFD apporte son soutien au gouvernement nigérien, notamment par le développement de l'hydraulique villageoise. Ce financement a permis la construction et la réparation de puits, de forages équipés de pompes à motricité humaine, de petites adductions d'eau et l'émergence de petits exploitants privés.



© Vincent Joguet

La superficie du territoire nigérien est d'environ 1,27 million de km² dont 80 % se situe en zone saharienne ou sahélienne.

Le sous-sol nigérien regorge d'importante quantité d'eau : 2,5 milliards de m³ renouvelables par an dont moins de 20 % sont exploités pour l'alimentation et 2 000 milliards de m³ non renouvelables dont une infime partie est exploitée



© Fanny Granval

BENIN

Lutter contre la pollution de l'air à Cotonou



P RINCIPALE VILLE DU BÉNIN, COTONOU ABRITE ENVIRON 1 MILLION D'HABITANTS. ELLE CONCENTRE LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES DU PAYS, CE QUI ENGENDRE UNE FORTE POLLUTION DE L'AIR, LA CONCENTRATION EN MONOXYDE DE CARBONE ENREGISTRÉE AVOISINANT LE DOUBLE DE LA NORME.

Les transports en commun étant très peu développés, ce sont surtout les véhicules de particuliers et les deux-roues qui investissent les voies urbaines de Cotonou. Plus de 75 % des déplacements se font en mobylette dont 45 % sont réalisés par les motos-taxis. Cette réalité s'amplifie. La population urbaine ne cessant d'augmenter sans que l'activité économique puisse absorber ce surplus de main d'œuvre, le métier de taxi motos est une source non négligeable de revenus pour la population cotoinoise.

L'espérance de vie des conducteurs de deux-roues, du fait de la pollution urbaine, est ramenée à 40 ans contre 54 ans en milieu rural. Plus généralement, la pollution atmosphérique fait perdre chaque année à l'économie béninoise plus de 1,2 % de son PIB. Afin d'atténuer rapidement la pollution, les efforts se sont donc concentrés sur plusieurs programmes

dont la formation de mécaniciens pour le contrôle-réglage des véhicules, l'avènement de l'essence sans plomb sur le marché national et le renouvellement du parc motorisé.

Sur ce dernier point, l'AFD, aux côtés du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), finance un programme novateur permettant de passer des motocyclettes à deux temps particulièrement polluantes à des modèles à quatre temps qui rejettent près de 85 % de moins de gaz à effet de serre. Il s'agit de remplacer 10 000 motocyclettes (qui représentent 10 % de la totalité des taxis motos de Cotonou) et de baisser le coût d'une mobylette neuve moins polluante par le biais d'une prime à la casse.

Ce projet constitue la première expérience de ce type dans la région. Il s'intègre dans le cadre d'un programme plus large d'appui à l'agglomération de Cotonou, pour lequel l'AFD a octroyé une subvention de 11 M€. Le projet vise à interdire l'importation des deux temps et de leurs pièces détachées, à mettre en place des exonérations fiscales et douanières sur l'importation des quatre temps et à inciter à la destruction des vieilles motocyclettes. Cette incitation passera par le versement d'une aide financière pour l'achat d'une motocyclette à quatre temps, à condition qu'ils aient remis leur ancien véhicule pour des-

truction. Cette prime, qui représente de 20 % à 50 % du coût total d'une moto neuve, devra permettre aux bénéficiaires d'accéder au microcrédit et d'acheter un véhicule neuf. Une institution de microfinance sera chargée de la gestion de la prime et des microcrédits. Un opérateur technique sera quant-à lui responsable de la mise en place de la casse spécialisée dans la destruction et le recyclage des motocyclettes. Pour garantir la durabilité du projet, des actions de formation professionnelle en direction des mécaniciens seront mises en place, afin d'assurer une maintenance rigoureuse des nouvelles motocyclettes. Des actions fortes de communication et d'information permettront de faire connaître le projet (notamment dans sa dimension légale) et d'inciter les conducteurs à changer de véhicule. Les premiers bénéficiaires seront fortement médiatisés. Des campagnes de sensibilisation viseront à informer des risques environnementaux et sanitaires liés à l'usage des motocyclettes polluantes. De plus, une formation au permis de conduire A2 et un an d'assurance en responsabilité civile seront offerts aux bénéficiaires du projet.

Taux d'urbanisation :
40 % en 2001
50 % en 2010

Plus de 100 000 conducteurs de motocyclettes sillonnent chaque jour la capitale économique béninoise

Subvention pour les motos-taxis

© JKF Photos

TCHAD

Améliorer l'offre de téléphonie mobile



© Jean-Marc Pradelle

LA TÉLÉPHONIE MOBILE DANS LES PAYS AFRICAINS A UN IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL CERTAIN. AU TCHAD, POUR AMÉLIORER LA PÉNÉTRATION DE CE MOYEN DE COMMUNICATION DANS LES ZONES RURALES, L'AFD, VIA SA FILIALE PROPARCO, CONTRIBUE AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'EXTENSION DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE D'UN DES OPÉRATEURS.

Malgré une croissance en hausse au cours des cinq dernières années, le Tchad disposait encore en 2006 d'un faible taux de pénétration du téléphone mobile. Seule l'élite urbaine et riche pouvait s'équiper. Les zones rurales restaient peu couvertes par le réseau, ce qui creusait les inégalités au sein de la population.

Partant de ce constat, Proparco, la filiale dédiée au secteur privé de l'AFD, a signé en 2007 une convention de financement avec Millicom Tchad pour un montant de 11 M€. Deuxième opérateur mobile du pays, il a favorisé, depuis son arrivée sur le marché, l'augmentation du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile en proposant une offre innovante et accessible pour tous sous le label « TIGO ». Ce prêt a permis à Millicom Tchad de continuer à étendre et renforcer son réseau dans le pays afin d'offrir une couverture continue et de qualité sur tout le territoire, tout en diversifiant l'offre de services de téléphonie à la population.

Par ce financement, Proparco contribue au développement des infrastructures de télécommunication, notamment dans les zones rurales, et apporte son soutien à un secteur aux retombées économiques directes et indirectes importantes.

Enfin, ce projet permet de soutenir un promoteur privé, Millicom International Cellular SA, fortement impliqué dans les pays en développement pour l'accès du plus grand nombre à la téléphonie mobile.



© David Denis

Taux de pénétration de la téléphonie mobile au Tchad (2008) : 16,3 %

Evolution annuelle moyenne du prix des services de téléphonie mobile au Tchad de 2004 à 2006 : - 31 %

Evolution du nombre d'abonnés entre 2007 et 2009 : + 195 %

Evolution du nombre d'abonnés Millicom Tchad entre 2007 et 2009 : + 202 %

GABON

L'exploitation durable de la forêt



FOCUS

Le massif forestier du bassin du Congo

Avec 220 millions d'ha de forêt tropicale, les forêts du bassin du Congo constituent le deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie. Elles abritent la plus importante biodiversité d'Afrique. Les forêts sont également une ressource économique importante, le commerce des bois tropicaux représentant en moyenne 6 % du PIB et 10 % du commerce extérieur des pays de la sous-région. S'il est encore à ce jour relativement bien préservé, le bassin du Congo fait toutefois face à de multiples menaces.

L'action de l'AFD dans le bassin vise à promouvoir la gestion durable et concertée des forêts pour garantir le développement économique, en préservant et en valorisant la biodiversité. Les projets soutenus par l'AFD concernent l'ensemble des acteurs. Ils sont facteurs d'un développement durable respectueux de l'environnement. Fondés sur la définition d'un mode de gestion concertée de la ressource, ils favorisent un changement en profondeur des pratiques des opérateurs économiques, tout en permettant le transfert de technologies et la mobilisation des investissements directs du secteur privé.

Le bassin du Congo représente 55 millions d'ha de forêts concédées. 31 millions sont engagés dans une dynamique d'aménagement. Les projets financés par l'AFD couvrent 12 millions d'ha. Après une première opération pilote réalisée en RCA et un projet fondateur au Gabon en 1997, l'AFD a cherché à mettre en place des mécanismes de financement pour l'aménagement durable. Aujourd'hui, l'AFD finance 15 entreprises forestières sur l'ensemble de la région. Entre 2000 et 2008, le financement de l'AFD aura atteint un total de 50 M€.



© Raffatin Florian

LA RICHESSE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DE LA FORÊT TROPICALE GABONAISE EN FAIT UN VIVIER ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL ESSENTIEL POUR LA PLANÈTE. LA PRÉSERVATION DE CES BIENS PUBLICS MONDIAUX EST UNE PRIORITÉ POUR L'AFD.

Son sous-sol particulièrement riche (pétrole, manganèse, fer) et ses 22 millions d'ha de forêts classent le Gabon dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Il dispose également d'une biodiversité exceptionnelle. La mise en œuvre des premiers plans d'aménagement, au milieu des années 1990 et l'élaboration d'un code forestier en 2001, ont permis d'initier un nouveau mode d'exploitation forestière durable, sur une surface totale de 3,2 millions d'ha. De plus, avec la création de 13 parcs nationaux en août 2002, près de 11 % du territoire gabonais est désormais entièrement dédié à la conservation d'écosystèmes forestiers. Cette volonté de préservation de son patrimoine forestier a valu au Gabon de participer aux projets pilotes de lutte contre le changement climatique.

Au cours des trente dernières années, l'AFD a engagé au Gabon près de 1,25 Md€ de financements. Parmi ces engagements, le projet d'aménagement des petits permis forestiers gabonais vise à étendre la dynamique d'aménagement forestier durable à l'échelle locale. Il renforce les capacités du ministère de tutelle en matière d'aménagement et promeut les bureaux d'études privés spécialisés dans le secteur forestier. Pour le Gabon, l'entrée dans le secteur formel d'un plus grand nombre d'opérateurs économiques s'est traduite par une augmentation des recettes, mais également par une nette amélioration de la gouvernance du secteur, dont le pays a tiré un bénéfice certain, notamment en termes d'image.

Le projet soutenu par l'AFD à hauteur de 9,8 M€ en 2003 en faveur des petits permis forestiers a réduit les désordres environnementaux sur plus de 2 millions d'ha livrés à une exploitation erratique. Il a fait progresser le niveau de connaissance sur la ressource forestière et a instauré des règles de gestion durable sur ces zones dans les domaines forestier, social et environnemental. Enfin, aujourd'hui, il encourage le maintien des opérateurs nationaux dans la filière. Le corollaire de cette stabilité est l'inscription de ces opérateurs dans le secteur formel et la légalité ainsi que le maintien de l'emploi dans les zones concernées par l'exploitation forestière.

Le bois représente en 1996 13 % des exportations, principalement l'Okoumé et l'Ozigo

La forêt gabonaise dispose de 400 essences (plus de 180 000 km² de réserves)

Potentiel commercial : 400 millions de m³ de bois



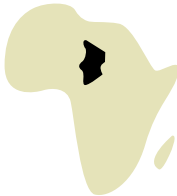
© Raffatin Florian



© MC Eberschweiler

TCHAD

La stabilisation des populations à l'Est du pays



FOCUS

L'hydraulique pastorale au Tchad central

L'élevage représente 18 % du PIB et constitue une source de revenus pour 40 % de la population tchadienne. L'élevage mobile est, dans le contexte tchadien, un mode de production très performant, tant sur le plan économique qu'environnemental. C'est le seul système permettant l'utilisation productive d'une région difficilement exploitable. La réalisation de points d'eau entre zones saharo-sahéliennes et soudaniennes, le long des couloirs de transhumance permet de prévenir les conflits entre éleveurs et agriculteurs en ralentissant la progression des premiers vers le sud en fin de saison des pluies et en permettant aux seconds de récolter avant l'arrivée des troupeaux sur leurs terres.

L'AFD subventionne à hauteur de 11 M€ un projet d'hydraulique pastorale au centre et à l'Est du pays. Il prendra en charge la réalisation et la réhabilitation de points d'eau, une participation au financement d'un pont sur le fleuve Batha ainsi que le balisage de 300 km de pistes de transhumance. Il financera également des actions d'appui et de formation. Le développement des points d'eau permettra d'utiliser des pâturages non exploités et d'accroître sensiblement la production animale. Le pont sur le Batha contribuera à réduire les importantes pertes en vies humaines et en animaux actuellement constatées lors du passage du fleuve à la nage. Le projet jouera enfin un rôle essentiel dans la prévention des conflits grâce aux concertations agriculteurs-éleveurs préalables aux réalisations et aura un impact positif sur l'environnement, en diminuant le risque de surpâturage.

LA SÉCURISATION ET LA STABILISATION DE LA ZONE FRONTALIÈRE TCHADO-SOUDANAISE SONT DES ENJEUX MAJEURS POUR LA STABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS. L'AFD S'Y ASSOCIE EN FINANÇANT UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR DES DÉPLACÉS TCHADIENS.

Depuis quelques années la situation dans l'Est du Tchad se caractérise par une forte instabilité qui résulte à la fois de la crise au Darfour soudanais, de l'apparition d'une opposition armée au régime en place et de conflits intercommunautaires. D'une complexité extrême, cette crise a entraîné des conséquences politiques, culturelles et humaines désastreuses.

Selon les statistiques de l'UNHCR (l'Agence des Nations unies pour les réfugiés), la déstabilisation de l'Est tchadien affecte plus ou moins directement 700 000 personnes.

Consciente que près de 185 000 personnes ont été déplacées du fait de la progression de l'insécurité dans la région, l'AFD a lancé en 2008 un vaste programme destiné à participer à la stabilisation du Tchad oriental. L'objectif principal de ce programme est d'accompagner le retour des déplacés tchadiens dans leur village d'origine en appuyant des activités de redémarrage et de développement dans les zones de retour.

Dans ce cadre, l'AFD a signé, en 2008, une convention de 10 M€ avec le Tchad, soit plus d'un sixième de l'aide totale apportée au pays, pour le financement d'un projet composé de trois volets : l'accès à l'eau potable, l'appui à la relance des activités économiques – particulièrement dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage – et l'amélioration de l'offre de soins. Avec ce programme, l'AFD s'inscrit dans un processus de transition entre l'assistance humanitaire d'urgence et la reprise des actions de développement.



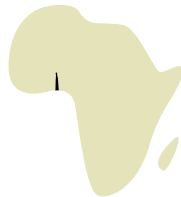
© AA Fizzani

Depuis 1999 : 150 mares sur-créusées, 89 nouveaux puits, 17 forages, 1 322 km de balises construits

Les négociations directes entre le Tchad et le Soudan pour l'arrêt des violences qui durent depuis 7 ans ont débuté en octobre 2009, et ont abouti à la signature d'un protocole de sécurisation des frontières, en janvier 2010

TOGO

Vers l'éducation pour tous



© Fulvio Mazzeo

DANS LES ANNÉES 1960, LE TAUX DE SCOLARISATION AU TOGO ÉTAIT LE PLUS IMPORTANT DE TOUTE L'AFRIQUE FRANCO-PHONE AVANT DE SE DÉGRADER À PARTIR DE 1980. DANS L'ESPRIT DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ÉDUCATION POUR TOUS, LE TOGO LANCE, COURANT 2000, UN PLAN DÉCENNAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION.

Le système éducatif du Togo est marqué par un déséquilibre structurel entre l'enseignement de base, qui reçoit trop peu de ressources publiques, et les niveaux supérieurs, coûteux et trop développés eu égard aux capacités d'absorption des jeunes diplômés par l'économie locale. L'accès à une éducation de qualité est en outre freiné par des disparités géographiques, sociales et de genre.

Afin de soutenir le secteur éducatif du Togo, l'AFD a approuvé en 2007 l'octroi d'une subvention de 10 M€. Le concours, qui s'inscrit dans les orientations du plan d'action national «Education pour tous», vise : l'amélioration du pilotage et de la gestion du système éducatif, la formation des enseignants et de leur encadrement, et la réduction des disparités d'accès à l'éducation. Les principaux effets recherchés à l'horizon de l'année 2011 sont la progression à 82 % du taux d'achèvement du primaire (75 % en 2005), la réduction à 12 % du pourcentage de redoublants (20 % en 2005) et la progression à 0,9 de l'indice de parité filles/garçons (0,8 en 2005).

Cette aide fait suite à plusieurs interventions de l'AFD au Togo dans le secteur de l'éducation : entre 2005 et 2009, l'AFD avait mis en place un projet d'appui à la scolarité au nord du Togo, dans la région de la Kara. D'un montant de 6,3 M€, ce projet consistait en la construction d'infrastructures scolaires avec l'aide d'ONG locales. 77 écoles ont ainsi été construites ou réhabilitées, permettant l'accueil de 1 200 élèves supplémentaires. La qualité de l'éducation dans cette région a été améliorée grâce à la formation et l'encadrement de 2 700 enseignants du public, intervenant dans 110 écoles. Plus récemment, l'AFD (chef de file des partenaires du secteur de l'éducation) a aidé le Togo à accéder aux financements de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous : de nouvelles ressources permettront prochainement de poursuivre les efforts engagés pour permettre à tous les enfants togolais d'accéder à un enseignement primaire de meilleure qualité.

En 2007, le taux d'alphabétisation des adultes est de 53 %

En 2009, le taux de scolarité avoisine les 77 %

En 2010, 2 maîtres d'école sur 3 n'ont pas reçu de formation pédagogique



© Nicolas Hertkorn

FOCUS

Une technique de culture alternative

Les semis sous couvert végétal (SCV), encouragés par l'AFD, constituent une nouvelle approche de l'agriculture. Ils ont des effets positifs à court et moyen terme sur l'érosion, améliorent la fertilité des sols, stabilisent, voire augmentent les rendements et réduisent la consommation des carburants.

Ces techniques consistent à semer directement dans une couverture végétale laissée en permanence (résidus de la culture précédente laissés en place et renforcés par des biomasses de couverture mortes ou vivantes). Celle-ci protège le sol de l'agression des pluies et nourrit les micro-organismes qui font vivre un sol et sa fertilité.

Les SCV connaissent un succès intéressant auprès des paysans du Sud en raison de l'augmentation de revenus qu'ils permettent, de la diminution de la pénibilité et du temps de travail, du regain de biodiversité et donc de la sécurité alimentaire et économique engendrée.

MADAGASCAR

Le développement des techniques d'agro-écologie



© Nicolas Hertkorn

L'AGRO-ÉCOLOGIE OUVRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ RURALE TOUT EN PROTÉGEANT LA TERRE. L'AFD SOUTIENT CES NOUVELLES MÉTHODES DE PRODUCTION AGRICOLE PLUS EN PHASE AVEC LA NATURE.

L'exploitation du potentiel agricole, en Afrique comme ailleurs, se fait souvent au détriment des ressources naturelles : surexploitation des terres, appauvrissement des sols, déforestation sauvage... C'est le cas à Madagascar, où investir dans des méthodes innovantes telles que l'agro-écologie est une nécessité. Elle permet de concilier rentabilité économique et protection de l'environnement.

L'AFD et le Cirad ont plus particulièrement contribué à développer les systèmes de semis sous couverture végétale (SCV). Cette méthode, consiste à cultiver les sols sans labour, tout en les protégeant par une couverture végétale permanente. L'AFD soutient l'adoption de ces techniques par les agriculteurs et participe aujourd'hui à leur diffusion à grande échelle. Elles permettent en effet de restaurer la fertilité des sols et de mieux valoriser la ressource en eau. Grâce au stockage du carbone dans les sols, elles contribuent par ailleurs à lutter contre l'effet de serre.

Un exemple concret de l'application de ces techniques repose sur la mise en valeur et la protection des bassins versants et périmètres irrigués (BV-PI). Car si l'irrigation a fait l'objet d'investissements publics importants à Madagascar depuis les années 1950, les effets sur la production agricole et les revenus ruraux ne sont pas à la hauteur

des espérances. L'agriculture du pays ne contribue qu'à hauteur de 30 % du PNB alors qu'elle emploie plus de 80 % de la population.

L'objectif est de développer et diversifier la production agricole tout en préservant les ressources naturelles. Les SCV sont donc particulièrement développés sur les pentes qui entourent les périmètres irrigués, ralentissant ainsi les phénomènes d'érosion et contribuant à améliorer la productivité de ces parcelles. Ces programmes BV-PI, fondés sur une approche systémique, participent à la diffusion de ces systèmes mais incluent aussi des actions techniques diversifiées (foresterie, intensification rizicole, promotion de l'élevage, ...) ainsi que des appuis à la structuration des paysans et à leur sécurisation, notamment au niveau foncier.

Deux projets actuellement financés par l'AFD contribuent au programme national BV-PI : l'un dans la région du lac Alaotra, le grenier à riz de Madagascar et le second dans quatre régions des Hauts-Plateaux et du Sud-Est. Dans le premier projet, une composante est spécifiquement dédiée à des actions d'envergure nationale afin d'assurer la promotion de l'agro-écologie dans le pays.

L'expérience malgache, de par son antériorité, fait référence au niveau mondial concernant la diffusion de l'agro-écologie et plus particulièrement des SCV en agriculture paysanne non mécanisée.



Lancés respectivement en 2006 et 2008, les projets des Hauts Plateaux/ Sud-Est et du lac Alaotra devraient toucher près de 22 000 familles d'agriculteurs, permettre la réhabilitation de plus de 6 000 ha de périmètres rizicoles et le développement de 2 500 ha de nouveaux aménagements

MAURITANIE

Lutter contre la mortalité
maternelle et infantile



© Didier Grebert



© Didier Grebert

LA LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ MATERNELLE ET INFANTILE EST UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE DE LA FRANCE ET L'UN DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT. LE PROJET DE FORFAIT OBSTÉTRICAL EN MAURITANIE, RECONNUE AU NIVEAU INTERNATIONAL, EST SOUVENT CITÉ EN EXEMPLE ET CONTRIBUE À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES APPROCHES DE LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ MATERNELLE ET NÉONATALE.

En Mauritanie, la mortalité maternelle et infantile reste beaucoup trop élevée, soulignant les insuffisances du système de santé, mais aussi les problèmes liés à l'accessibilité géographique et financière aux soins de santé.

Pour remédier à cette situation, le ministère de la Santé a défini une politique de déconcentration du système de santé vers les régions, ainsi qu'un programme de lutte contre la mortalité maternelle et néonatale, à travers notamment l'introduction du forfait obstétrical. Initié en 2002, avec l'appui de la Coopération française, le forfait obstétrical est un système d'assurance basé sur le partage du risque obstétrical : chaque patiente enceinte qui décide d'y adhérer, paye une cotisation (l'équivalent de 17 €) qui couvre l'ensemble des soins liés à la grossesse, à l'accouchement et au suivi post natal.

Après cinq ans d'activités à Nouakchott, la capitale, et deux ans dans trois régions pilotes, les résultats sont très positifs : le nombre d'adhésions est important (80 % dans

les régions) et le taux d'accouchements assistés a fortement augmenté (+ 48 % en 5 ans à Nouakchott).

Devant ces résultats encourageants et constatant les difficultés d'accessibilité géographiques aux soins des populations rurales et nomades, le ministère de la Santé, en partenariat avec l'AFD, a décidé d'étendre le forfait obstétrical à l'ensemble du territoire. Intégré dans le programme national de santé, la stratégie de mise en œuvre du forfait est élaborée par le ministère. Elle consiste à sensibiliser les populations et les autorités, former le personnel de santé et les gestionnaires et fournir des médicaments et des équipements aux centres de santé.

Son extension à l'ensemble de la Mauritanie permettra aux femmes habitant en zones rurales de bénéficier, elles aussi, de soins de qualité.

L'extension du forfait obstétrical devrait couvrir 80 % de la population d'ici 2011 et permettre à la Mauritanie d'atteindre l'objectif du Millénaire de réduction de la mortalité maternelle.

La Mauritanie est classée 137^e sur 177 pays selon l'Indice de développement humain

La mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 125 pour mille, dont la moitié concerne la période de 0 à 1 an



SÉNÉGAL

La réhabilitation du pont Faïdherbe



LE PONT FAIDHERBE QUI RELIE L'ÎLE SUR LAQUELLE EST IMPLANTÉE SAINT-LOUIS AU CONTINENT EST LE POU MON ÉCONOMIQUE DE LA VILLE. SA DÉGRADATION EST DEVENUE PRÉOCCUPANTE. L'AIDE FINANCIÈRE DE L'AFD INTERVIENT POUR UNE RÉHABILITATION LOURDE.

Inscrit en 2000 sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, le Pont Faïdherbe, construit à la fin du XIX^e siècle, relie le centre économique de la ville de Saint Louis, situé sur une île, avec l'extérieur en s'élançant au dessus du fleuve Sénégal. D'une longueur de 500 m, il possède sept travées, dont l'une mobile et manœuvrable à la main permet le passage de la navigation fluviale. En 2002 et 2005, il a fait l'objet d'études pour sa réhabilitation complète.

Les rapports font état de signes de faiblesses alarmants au niveau des structures principales qui peuvent compromettre la pérennité globale de l'infrastructure. L'AFD s'est donc engagée à apporter son soutien financier au projet de réhabilitation du pont Faïdherbe par une subvention de 12 M€.

L'objectif des travaux de réhabilitation est de donner à l'ouvrage une pérennité au moins trentenaire. Par ailleurs, les travaux doivent prendre en compte un certain nombre de contraintes. Le pont Faïdherbe est en effet le seul pont qui relie l'île : il y passe en moyenne plus de 1 200 véhicules et plus de 2 000 piétons par heure. Il est donc impératif de trouver des solutions qui maintiennent ce trafic durant toutes les phases de travaux. De plus, les dégradations sont telles que l'ouvrage est énormément fragilisé. Il est donc urgent d'effectuer les travaux au plus vite et de faire respecter des limitations de charge. Enfin, du fait de son classement par l'Unesco, il est nécessaire de maintenir la forme architecturale.

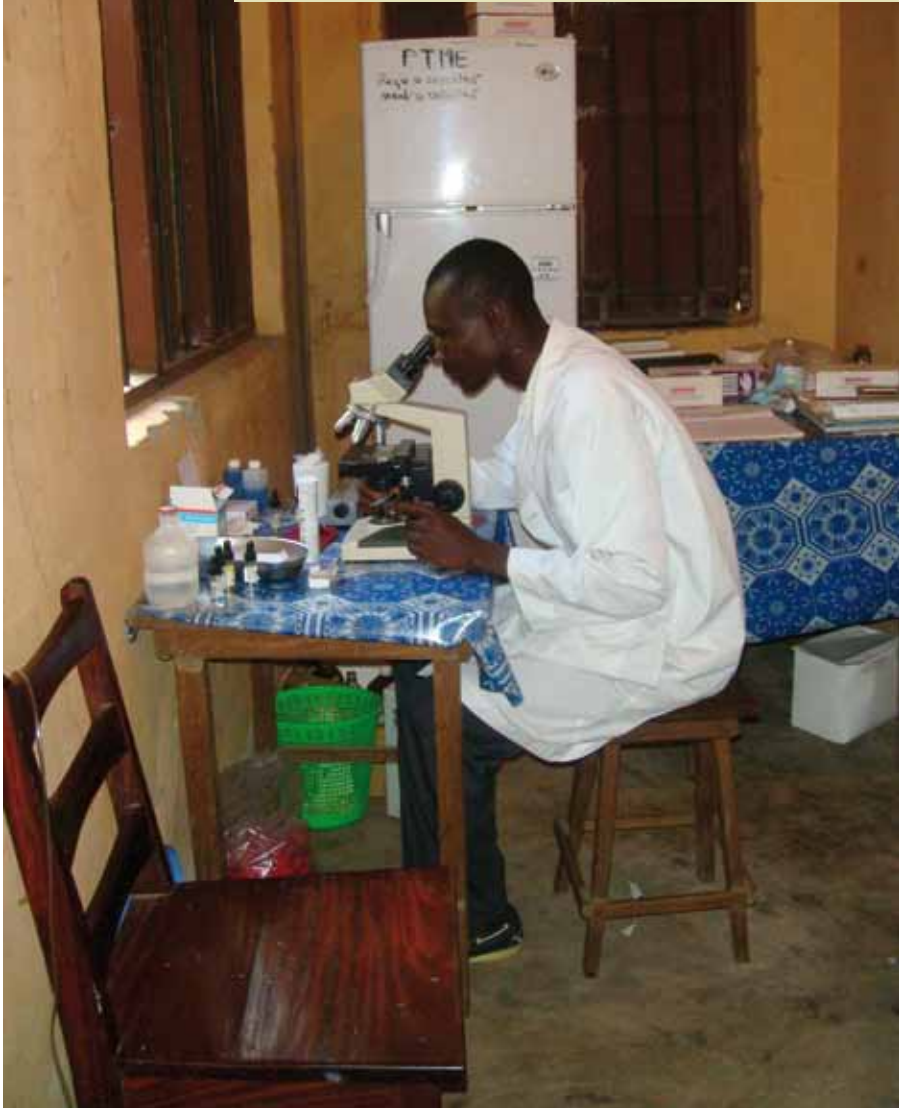
Les travaux ont consisté en la réhabilitation des deux travées les moins dégradées (dont la travée tournante) et la rénovation à l'identique des cinq autres travées métalliques. Les autres travaux permettent de protéger l'ouvrage de la rouille, de moderniser le mécanisme de la travée tournante et d'améliorer l'éclairage.



© Sarah Marniesse

Equipped transfusion centers

TOGO



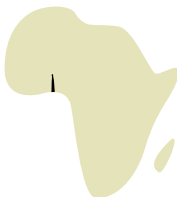
© Sarah Marniesse

L'amélioration de l'offre sanitaire

LA FORTE CROISSANCE DE LA POPULATION TOGOLAISE AU COURS DE CES DIX DERNIÈRES ANNÉES A DÉPASSÉ LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES NÉCESSAIRES AU BON DÉVELOPPEMENT DU PAYS. C'EST POURQUOI L'AFD A LANCÉ DEUX PROJETS AU COURS DE LA DÉCENNIE 2000 VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA QUALITÉ DES SOINS.

Après avoir traversé, depuis le début des années 1990, une grave crise sociopolitique, le Togo entre vers la fin des années 2000 dans un processus de « normalisation ». Mais, la précarité s'est accrue et la situation sanitaire s'est dégradée. Inégalement répartie sur le territoire, l'offre publique de santé togolaise est concurrencée par des prestataires de soins non qualifiés ou non autorisés à exercer. La rareté des services publics dont souffre le pays pèse sur l'accès aux soins de la population. Une réforme de l'offre publique de santé, une plus grande déconcentration des moyens et une meilleure coopération entre la population et les intervenants du secteur privé, est nécessaire.

Forte de ce constat, l'AFD a octroyé en 2003 une subvention de 5,5 M€ à l'Etat dans le cadre du projet de développement des districts sanitaires de la région des Plateaux. Ce projet a amélioré et rationalisé la couverture et la qualité des soins des neuf districts de la région. Aujourd'hui, les traitements sont de plus en plus conformes aux protocoles nationaux, le taux de couverture vaccinale a considérablement augmenté et les accouchements assistés se généralisent. Enfin, avec la mise en place et la formation des comités de gestion sanitaire, le Togo connaît un vrai progrès dans la gestion sanitaire de l'ensemble des districts de la région des Plateaux. Une expérience dont s'inspirent les autres régions du pays.



FOCUS

Mettre sur pied un système national de transfusion sanguine performant

L'accès à du sang de qualité constitue un enjeu majeur de santé publique, notamment en raison des risques de transmission d'infections graves (hépatites, MST, VIH/SIDA...) lors de transfusions sanguines non contrôlées. Or, dans le système transfusionnel actuel, la production de sang est très insuffisante et le prix de cession des produits sanguins encore élevé. Le système transfusionnel, peu fiable et non coordonné, reste à construire.

En 2007, l'AFD a accordé une subvention de 3,85 M€ à l'Etat pour un projet permettant d'améliorer l'accessibilité des populations à des produits sanguins de qualité. Il consiste en un appui institutionnel au ministère togolais de la Santé et au Centre national de transfusion sanguine de Lomé, en vue de finaliser la mise en place d'un système national de transfusion sanguine fiable et performant. Ce projet finance aussi la construction, la réhabilitation et l'équipement de centres de transfusion et de postes de collecte et de distribution à l'intérieur du pays. Enfin, il couvre la formation de l'ensemble des personnels du dispositif mis en place et promeut le don du sang, par un soutien aux associations de donneurs et aux campagnes de sensibilisation.

Le secteur privé : donner à l'Afrique subsaharienne les outils de sa croissance

LE SECTEUR PRIVÉ EST UN VECTEUR ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT DES PAYS AFRICAINS. IL EST LE PRINCIPAL MOTEUR DE LEUR CROISSANCE, CRÉE LES EMPLOIS ET CONSTITUE L'ASSIETTE FISCALE PERMETTANT AUX ETATS DE JOUER LEUR RÔLE DE REDISTRIBUTION. IL EST ENFIN LE RELAIS DES POLITIQUES PUBLIQUES, NOTAMMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES ESSENTIELS. L'AFD ET SA FILIALE PROPARCO APPORTENT LEUR SOUTIEN FINANCIER À CE SECTEUR DEPUIS PLUSIEURS DÉCENNIES.

→ Accompagner le secteur privé : l'Initiative présidentielle du Cap

Le 28 février 2008, l'Initiative présidentielle pour le soutien à la croissance et l'emploi en Afrique est annoncée au Cap par le Président de la République française. Au travers de l'AFD, cette Initiative entend renforcer les outils mis à disposition des entreprises africaines, tels que les prêts, les garanties et les prises de participation. Elle doit permettre un soutien de l'ordre de 1 900 entreprises, avec à terme la création de plus de 300 000 emplois et une mobilisation de financements complémentaires auprès des investisseurs, de plus de 8 Md€. Cette Initiative comporte trois volets :

- le doublement de l'activité en faveur du secteur privé, grâce au triplement du capital de Proparco ;
- la création du Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique, dont la gestion a été confiée à Proparco. Ce fonds, doté à terme d'un capital de 250 M€, a pour objet d'investir dans des fonds d'investissement ou directement dans des sociétés en Afrique subsaharienne ;
- la mise en place d'un nouveau fonds de garantie, offrant une gamme élargie de garanties, avec des procédures assouplies ; ce fonds devrait couvrir, en période de croissance, environ 750 M€ d'encours de garantie, permettre chaque année le soutien de 400 entreprises et la création ou le maintien de plus de 60 000 emplois.

A partir des années 1960, les besoins en financement des nouveaux Etats africains sont tels que l'AFD, qui jusqu'alors attribuait des prêts directs aux particuliers et aux entreprises, oriente ses aides vers les acteurs publics. Le soutien financier au secteur privé demeure mais passe par l'intermédiaire des banques nationales de développement.

Au cours des années 1970, la structuration de l'environnement des affaires (infrastructures de commercialisation, aide fiscales douanières, appui bancaire, appui à l'Etat) permet aux entreprises privées nationales d'émerger. Dès la fin de la décennie, elles viennent prendre le relais de l'Etat et des entreprises publiques pour apporter croissance et emploi. C'est le temps des privatisations, de la déréglementation et le début des plans d'ajustements structurels appuyés par les bailleurs de fonds internationaux.

Dès 1977, l'AFD crée une structure dédiée au financement du secteur privé : Proparco - Société de promotion et de participation

pour la coopération économique. Son rôle est d'abord modeste. Il consiste à prendre des participations dans de petites sociétés. Quelques années plus tard, Proparco connaît de considérables évolutions. Sous l'impulsion de l'AFD et grâce à l'ouverture de son capital à des partenaires extérieurs, ses moyens financiers sont multipliés par quatre. Ses activités évoluent. Proparco élargit sa gamme d'instruments financiers et est alors en mesure de prendre des participations, d'octroyer de prêts à moyen et long terme et de proposer des outils de garanties à ses clients.

Aujourd'hui, le capital de Proparco est détenu par des actionnaires publics et privés français, européens et africains. Ses engagements ont été multipliés par huit en 6 ans en Afrique subsaharienne, où Proparco a engagé près d'1 Md€ entre 2007 et 2009. Ces financements visent à raccorder 300 000 personnes à l'électricité, à produire 300 MW d'énergie renouvelable, à connecter 26 millions de personnes à un réseau télécom ou encore à créer ou sécuriser 225 000 emplois.

Afin de compléter l'activité de sa filiale dans le secteur privé, l'AFD apporte son soutien aux Etats pour renforcer leurs capacités commerciales et aux entreprises en leur proposant un programme de mise à niveau pour leur permettre d'être plus compétitives.

Proparco finance l'extension d'une cimenterie
au Sénégal



Nous tenons à remercier chaleureusement tous les collaborateurs de l'Agence Française de Développement ayant contribué à la réalisation de cet ouvrage.

Rédaction : Sonia Henry

Coordination AFD : Vincent Joguet et Julien Joubert

Conception graphique et réalisation : Sicomono

Dépôt légal : novembre 2010

Ce livre est imprimé sur du papier PEFC™ 70% - FCBA-08/008892
(Gestion responsable des forêts)



L'Agence Française de Développement

En décembre 1941, le Général de Gaulle créait la Caisse Centrale de la France Libre (CCFL), institut d'émission monétaire et Trésor public de la France Libre. En 2011, la CCFL, devenue Caisse Centrale de Coopération Economique puis Agence Française de Développement (AFD), célèbre ses 70 ans.

Etablissement public, elle agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays et dans 9 collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2009, l'AFD a consacré plus de 6,2 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et émergents et en faveur de l'Outre-mer. Ils ont notamment contribué à la vaccination de 1,8 million d'enfants, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 7,3 millions de personnes et le soutien à 900 000 emplois dans le secteur productif. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 5 millions de tonnes de CO₂ par an.

www.afd.fr

